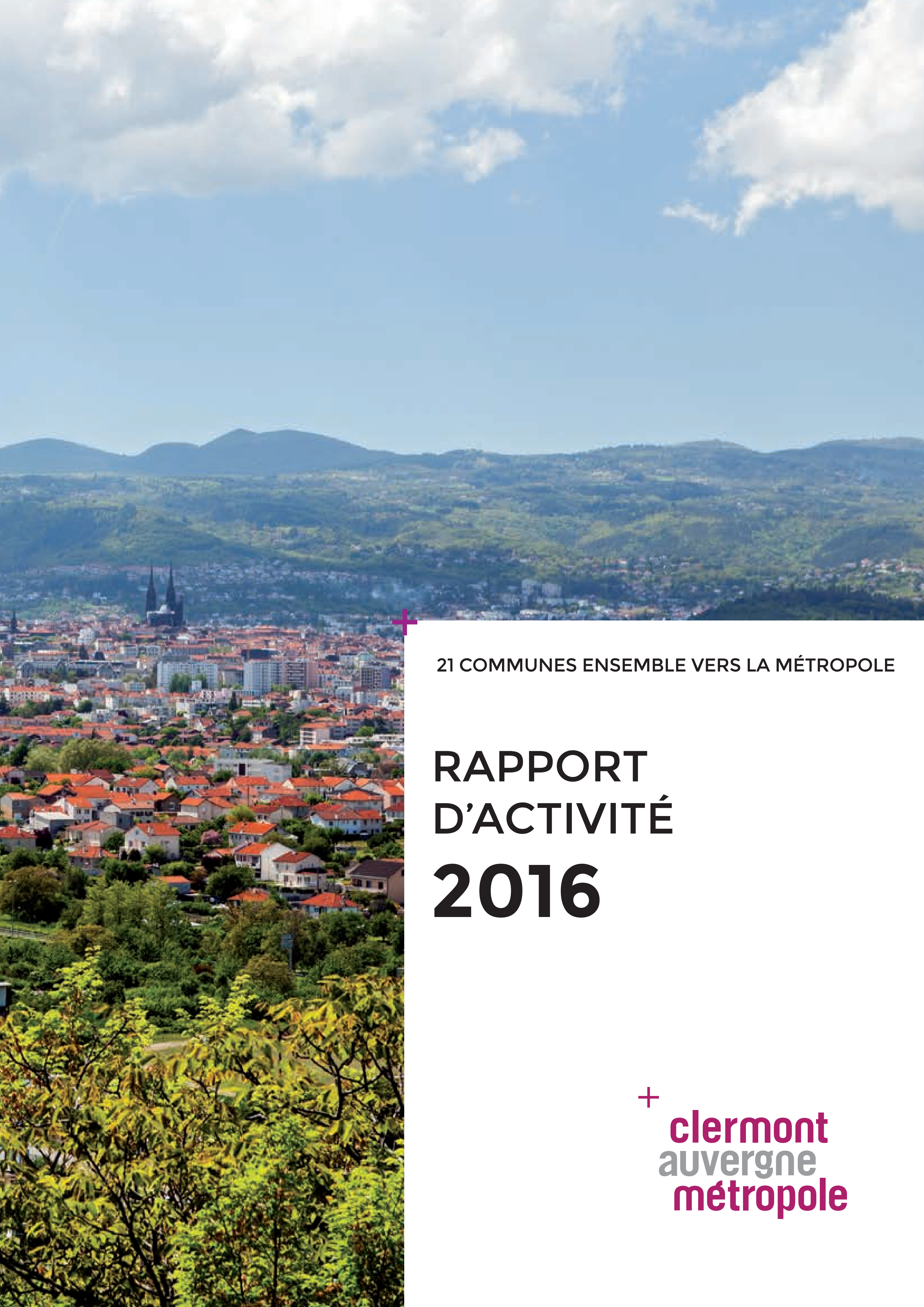


21 COMMUNES ENSEMBLE VERS LA MÉTROPOLE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

clermont auvergne métropole

Édité par Clermont Auvergne Métropole 64/66 avenue de l'Union-Soviétique, BP 231 - 63007 Clermont-Ferrand - Tél. 04 73 98 34 00
Directeur de publication : Olivier Bianchi
Maquette : Direction de la Communication
Photographies : Adeline Girard, Ludovic Combe, Joël Damase, Jodie Way, Ville de Clermont-Ferrand, Logidôme.
Cartographie et illustrations : Direction de la Communication,
Impression : SIC Impression - Tirage : 1 300 exemplaires.

Une ambition partagée

Nous vivons sur un territoire en mouvement. La métropole clermontoise figure dans la plupart des palmarès saluant ces villes où il fait bon vivre en France. Notre territoire va de l'avant et fait parler de lui bien au-delà de ses frontières. Notre institution est un outil qui vient faire fonctionner ses rouages. De Châteaugay, au nord, à Romagnat, au sud ; d'Orcines, à l'ouest, à Pont-du-Château, à l'est ; les 21 communes ont porté une ambition partagée. Celle de donner au territoire les moyens de ses aspirations.



Œuvrer pour une meilleure qualité de vie des citoyens »

Ces trois dernières années, les élus et les agents du service public ont su répondre à cet élan, à ce bouillonnement, en travaillant à l'élaboration d'une trajectoire commune et cohérente pour tous. Cette année, nous donnons un nouveau coup d'accélérateur pour devenir l'une des 22 métropoles françaises. Une position qui nous permettra d'accentuer notre rayonnement au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes, mais surtout au niveau du territoire national. Notre objectif est proche.

Ces points d'étape nous ont permis de vivre le quotidien avec intensité. Notre intercommunalité a intégré plusieurs nouvelles compétences (eau, voirie, urbanisme, tourisme…) qui font d'elle une collectivité toujours aussi attachée à la proximité. Proximité quand un égoutier se rend chez vous pour réparer une fuite sur le réseau. Proximité dans le sourire des agents d'accueil des équipements communautaires. Proximité, aussi, quand vous profitez d'une rue entretenue devant chez vous. Proximité, encore, quand nous permettons l'insertion d'un de vos proches dans la vie active. Proximité, toujours, lorsque vous buvez une eau de qualité au robinet.

Au quotidien, nous œuvrons pour une meilleure qualité de vie des citoyens. Pour eux, Clermont Auvergne Métropole se doit d'être dynamique. Mais aussi réactive et à l'écoute du territoire et des usagers du service public. Ce rapport d'activité illustre parfaitement un bilan qui place les besoins et le bien-être des habitants au centre de nos politiques. Derrière chaque chiffre, chaque programme de travaux, chaque projet technique se cachent des hommes et des femmes unis dans la solidarité communautaire.

Notre identité, c'est une évidence, n'est plus à construire. Elle est là, sur les 290 000 visages de la Métropole.

Olivier Bianchi
Président de Clermont Auvergne Métropole
Maire de Clermont-Ferrand

SOMMAIRE

2016, L'ANNÉE DE LA TRANSFORMATION 5

ÉQUILIBRE ET SOLIDARITÉ
- SOLIDARITÉ TERRITORIALE 7
- HABITAT 8
- MOBILITÉ DURABLE 10

ART DE VIVRE ET D'ENTREPRENDRE
- L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES 13
- L'IMPLANTATION D'ENTREPRISES 16
- L'ENTREPRENEURIAT 17
- L'EMPLOI ET L'INSERTION 19

PROXIMITÉ ET QUALITÉ
- LA VOIRIE 21
- LA COLLECTE DES DÉCHETS 22
- L'ASSAINISSEMENT 24
- L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE 26

CRÉATIVITÉ ET ATTRACTIVITÉ
- LE SPORT 28
- LA CULTURE 30
- LE TOURISME 33

DURABILITÉ ET RESPONSABILITÉ
- UNE MÉTROPOLE DURABLE 35

EXEMPLARITÉ ET GOUVERNANCE
- DES SERVICES PERFORMANTS 37



20 juin 2016 : réunion d'informations et d'échanges sur le projet de transformation en Communauté urbaine avec les 1 600 agents concernés.

2016, L'ANNÉE DE LA TRANSFORMATION

En 2016, Clermont Auvergne Métropole compte parmi les onze nouvelles communautés urbaines créées en France. Elle est également en capacité d'obtenir le statut de Métropole. Cette évolution constitue un marqueur de la place de notre territoire sur les scènes régionale, nationale et internationale.

En devenant Communauté urbaine, Clermont Auvergne Métropole intègre de nouvelles compétences, jusqu'alors exercées par ses communes membres. Ces compétences s'accompagnent du transfert des agents effectuant ces missions ainsi que des moyens matériels nécessaires à leur mise en place. Des services mutualisés ont été créés afin de partager les moyens, le personnel et les ressources entre la Communauté urbaine et les communes membres.

La volonté des Maires est de partager les pratiques et de mettre en place des organisations communes à tout le territoire pour un service plus efficient et innovant, facilitant la vie de ses habitants.

L' expérience témoigne de l'évolution positive engendrée par l'essor intercommunal. Les bibliothèques et médiathèques, dont les services n'ont eu de cesse de s'accroître grâce à l'organisation en réseau, en sont une illustration : création d'une bibliothèque numérique pour tous, possibilité d'emprunter un livre de la bibliothèque depuis son lieu de travail et de le rendre dans celle de son lieu de vie… Autre exemple avec la mise en place de la collecte en porte-à-porte des biodéchets qui a été testée dans un premier temps sur deux communes, puis étendue à toutes les zones pavillonnaires de l'agglomération.

En renforçant l'intercommunalité, l'objectif est bien d'expérimenter de nouvelles pratiques, de faire évoluer les usages et de permettre des réalisations de plus grande ampleur, toujours dans le respect d'un service public de proximité et solidaire.

clermont auvergne métropole

Afin d'accompagner la transformation en Communauté urbaine, le Conseil communautaire a voté ses nouveaux statuts et entériné le nouveau nom de «Clermont Auvergne Métropole» lors de sa séance du 15 septembre 2016. Symbole d'une ambition renouvelée pour le territoire, il s'agit de se doter d'un nom, d'une marque, qui affirme notre statut de grande agglomération et nos atouts métropolitains. Ce nom marque également le rôle de locomotive pour le développement et la solidarité avec toute l'Auvergne.

Pour réussir la transformation en Communauté urbaine et fédérer tous les acteurs, une place majeure a été consacrée à la concertation en 2015 et 2016. Des rencontres entre élus, citoyens et acteurs locaux ont été organisées afin d'échanger sur les enjeux et les stratégies du territoire.

- **Janvier / Mars 2015 :** débats avec les élus municipaux des 21 communes sur le projet de Communauté urbaine et les modalités de sa mise en œuvre.
- **1er juillet 2015 :** création du 1er service mutualisé entre Clermont Communauté et 14 communes membres de l'agglomération : les Autorisations du Droit des Sols.
- **Octobre / Novembre 2015 :** 7 réunions publiques organisées sur l'agglomération afin d'informer et d'échanger avec les citoyens et les acteurs du territoire.
- **Avril / Mai 2016 :** adoption par le Conseil communautaire des délibérations de prise des nouvelles compétences, de la Charte de gouvernance et de proximité ainsi que du Projet de territoire.
- **20 juin 2016 :** réunion d'information et d'échanges sur les modalités de transfert du personnel avec les agents de la future Communauté urbaine.
- **1er septembre 2016 :** création de nouveaux services mutualisés «Directions des usages numériques», «Direction des actions juridiques et des achats».
- **15 septembre 2016 :** adoption par le Conseil communautaire de la délibération de transformation en Communauté urbaine et des statuts de Clermont Auvergne Métropole.



- **26 novembre 2016 :** 1ère Convention des élus municipaux afin de faire le point sur la transformation en Communauté urbaine. Il est prévu qu'une réunion de tous les élus municipaux du territoire soit organisée chaque année.
- **16 décembre 2016 :** publication de l'arrêté préfectoral portant sur la création de Clermont Auvergne Métropole au 1er janvier 2017.



Résidence Nouveau Monde à Clermont-Ferrand - Logidôme.

équilibre & solidarité

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

La réforme de la politique de la ville a rendu obligatoire la définition d'un contrat unique et global, appelé «Contrat de ville». Adossé à un projet de territoire d'échelle intercommunale, ce dernier intègre et articule les dimensions sociales, urbaines et économiques.

Sous le pilotage de Clermont Auvergne Métropole, le Contrat de ville a été élaboré tout au long de l'année 2015 en co-construction avec l'État, les communes de Clermont-Ferrand et de Cournon-d'Auvergne et les acteurs locaux. Signé le 21 décembre 2015 par les différents partenaires, il s'applique sur la période 2016-2020.

Le contrat de ville de la Communauté urbaine est fondé sur :

- *QUATRE PILIERS :*

- un pilier méthodologique : gouvernance et participation citoyenne

- 3 piliers thématiques : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi.

- *QUATRE PRIORITÉS TRANSVERSALES*

- jeunesse, égalité entre les femmes et les hommes, lutte contre les discriminations, valeurs de la République et citoyenneté.

+ FAITS MARQUANTS EN 2016

Politique de la Ville

- Mise en œuvre de l'appel à projets politique de la ville, partagé avec l'ensemble des partenaires du contrat de ville, pour la 3e année consécutive, afin de soutenir les actions bénéficiant aux habitants des quartiers et répondant aux priorités du Contrat de ville. L'année 2016 est marquée par l'avancement du calendrier et la mise en place de démarches territorialisées pour renforcer l'accompagnement des porteurs de projets.

- Tenue de groupes thématiques pour le suivi des trois piliers du Contrat de ville (ex : le GSE - Groupe Solidarité Emploi - pour le suivi du pilier économique).

- Élaboration du protocole de préfiguration NPRU (Nouveau Programme de Renouvellement Urbain) dans le cadre du pilier cadre de vie. La signature a eu lieu le 4 mai 2017 et la phase d'études vient de débuter pour une durée de 18 mois.

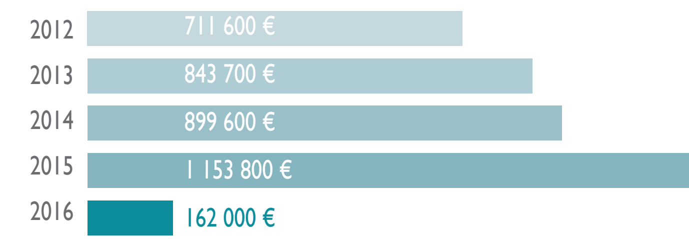
- Refonte des instances participatives au sein des Villes de Clermont-Ferrand et Cournon-d'Auvergne pour la mise en place, dès septembre 2017, à Clermont-Ferrand, des conseils citoyens définis par la loi Lamy.

- Évolution des outils d'observation, avec le développement de l'observatoire social des quartiers prioritaires confié à l'Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole.

PRINCIPAUX OBJECTIFS

- ASSURER LE PILOTAGE STRATÉGIQUE ET LA COORDINATION DU CONTRAT DE VILLE
- INSÉRER LA DÉMARCHE DANS UN PROJET DE TERRITOIRE INTÉGRÉ À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE
- S'APPUYER SUR TROIS PILIERS : COHÉSION SOCIALE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE/EMPLOI, CADRE DE VIE/RÉNOVATION URBAINE
- ENCOURAGER ET SOUTENIR LES INITIATIVES CITOYENNES
- IMPULSER UN NOUVEL ÉLAN DANS LES QUARTIERS

PROJET DE RÉNOVATION URBAINE



Les subventions sont attribuées en appui aux opérations des bailleurs sociaux *(hors construction de logements) menées en partenariat avec les Villes de Clermont-Ferrand et Gerzat.*
Le soutien de Clermont Auvergne Métropole correspond à 15 M€ pour la période 2006-2018. 2016 correspond aux soldes des dernières opérations.
Un nouveau Projet de Renouvellement Urbain est lancé à compter de 2017.

22 PROJETS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Pilotage & ingénierie	Cadre de vie	Cohésion sociale	Développement économique/emploi
1 action	5 actions	9 actions	7 actions
65 000 €	81 000 €	34 900 €	87 750 €

12 des 22 actions sont accompagnées pour la 1ère fois. Le montant total des subventions attribuées aux porteurs de projet s'élève à 268 650 €

PARTICIPATIONS HORS POLITIQUE DE LA VILLE

Banque alimentaire	10 000 €
Planning Familial 63	5 000 €
AVEC 63	4 500 €
Espace Info Jeunes	15 000 €
Mission locale Clermont-Fd	290 000 €
Mission locale Cournon	71 500 €

HABITAT

Les politiques communautaires d'équilibre social de l'habitat répondent à une dynamique de solidarité territoriale et d'équilibre de développement du territoire communautaire.

Elles visent notamment à promouvoir une offre de logements de qualité, adaptée et accessible aux publics en situation de fragilité et à soutenir les quartiers prioritaires en favorisant la mobilisation des aides publiques.

PRINCIPAUX OBJECTIFS

- DÉCLINER LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) PAR UNE POLITIQUE DE L'HABITAT SOLIDAIRE
- PROMOUVOIR LES PARCOURS RÉSIDENTIELS ET UN HABITAT ADAPTÉ
- INTÉGRER LES QUARTIERS DANS LA POLITIQUE DE DROIT COMMUN
- ACCOMPAGNER LES QUARTIERS PRIORITAIRES EN RENOUVELLEMENT URBAIN
- ARTICULER LES POLITIQUES DE COHÉSION SOCIALE, DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE REQUALIFICATION URBAINE

+ FAITS MARQUANTS EN 2016

Les actions mises en œuvre visent à décliner le Programme Local de l'Habitat sur le territoire communautaire.

Dans le cadre des interventions sur le parc public, près de 5M€ ont été mobilisés par Clermont Auvergne Métropole pour le financement de 657 logements sociaux neufs. Près de 1M€ a été mobilisé pour soutenir la rénovation du parc le plus énergivore avec 597 logements réhabilités thermiquement.

Dans le cadre des interventions sur le parc privé, près de 1,1M€ ont été mobilisés dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) communautaire afin de soutenir des réhabilitations de logements indignes et énergivores (145 dossiers déposés par des propriétaires occupants et bailleurs). Une étude a été menée afin de créer une Plate-forme Territoriale de la Rénovation Énergétique destinée à accompagner les travaux de rénovation énergétique dans le parc privé avec une mise en œuvre opérationnelle prévue en 2018.

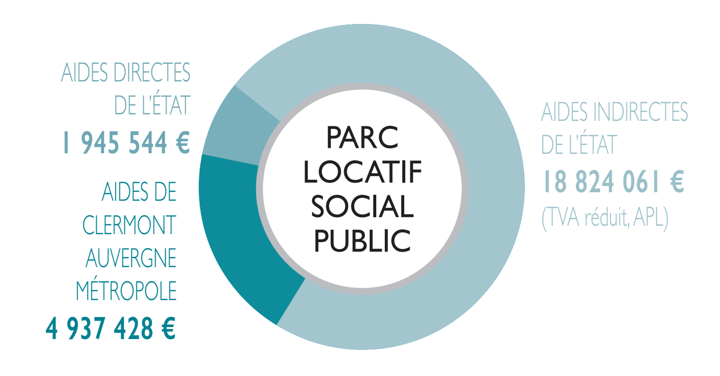
Clermont Auvergne Métropole soutient financièrement différentes associations œuvrant en direction de l'amélioration de l'habitat :

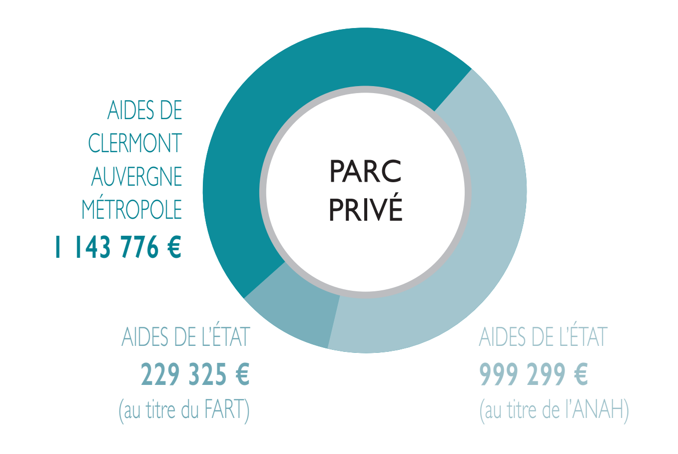
- Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) .... 26 520 €
- Service d'Accueil et d'Orientation (S.I.A.O.) .... 60 000 €
- Association Logement Social du Puy-de-Dôme .... 18 000 €
- Association de Gestion du Schéma d'Accueil des Gens du Voyage du Puy-de-Dôme .... 10 000 €

Délégation des aides à la pierre

Mise en place depuis 2 ans, la délégation «des aides à la pierre» permet la gestion des aides de l'État par Clermont Auvergne Métropole, aussi bien sur le parc locatif social que sur le parc locatif privé. Cette délégation concerne l'attribution pour une durée de 6 ans renouvelable des aides publiques en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux, de celles en faveur de la rénovation de l'habitat privé, de celles en faveur de la location-accession et de celles destinées à la création de places d'hébergement. En 2016, plus de 3,2 M€ ont été mobilisés en soutien de la politique communautaire de l'habitat et en faveur des ménages les plus en difficultés.

2e ANNÉE DE LA DÉLÉGATION DES AIDES À LA PIERRE





Conférence Intercommunale du Logement

Lancement des travaux de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) visant à définir et mettre en œuvre les orientations stratégiques en matière d'équilibre territorial et de peuplement à l'échelle communautaire.

Renforcement de l'ingénierie

Les compétences d'équilibre social de l'habitat et de la politique de la ville étaient mises en œuvre dans le cadre d'une Direction générale de l'habitat, de la solidarité et de la politique de la ville constituée de 4 services dont le service insertion professionnelle.

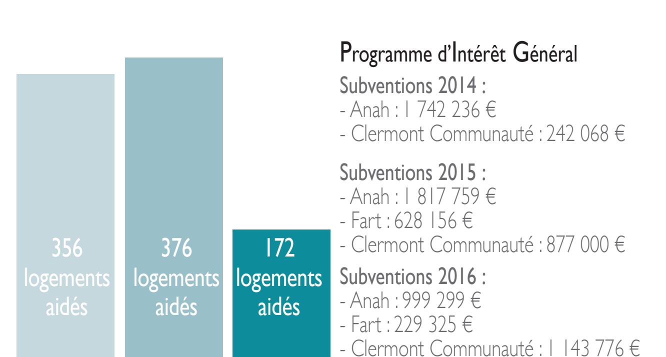
Dans le cadre de la transformation en Communauté urbaine, les politiques de l'habitat et de la politique de la ville sont pilotées par la Direction de l'habitat et de la politique de la ville (DHPV) au sein d'une Direction générale adjointe en charge de l'aménagement.

L'organisation de la DHPV repose sur une structuration resserrée autour de deux services «habitat opérationnel» et «renouvellement urbain et politique de la ville», avec un renforcement de l'ingénierie dédiée.

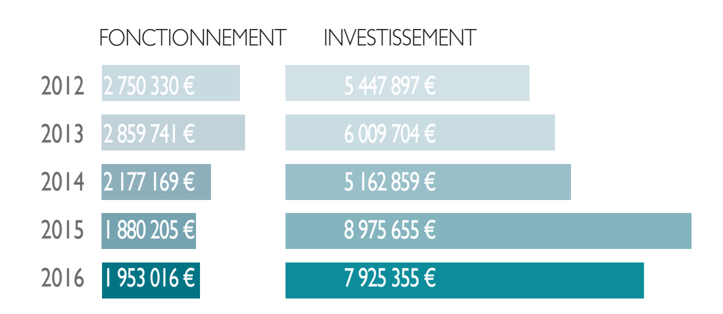
AIDES AU LOGEMENT SOCIAL



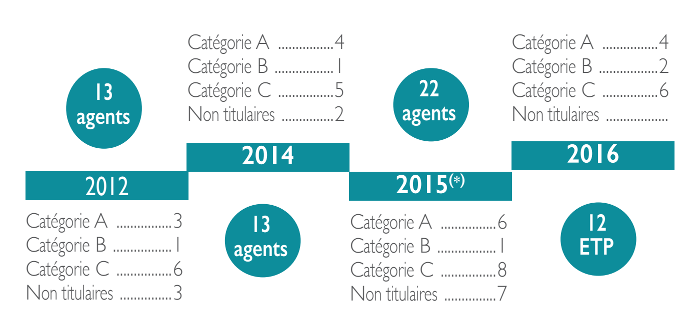
LOGEMENTS PRIVÉS



BUDGETS gérés par la direction (hors personnel)

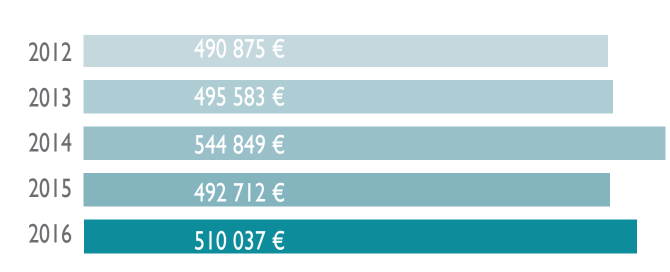


RESSOURCES HUMAINES



(*) En 2015, la Direction habitat, solidarité et politique de la ville comprend également le PLIE constitué de 11 agents au 31/12/2015. Ce n'est plus le cas en 2016.

AIRES D'ACCUEIL



Coût restant à charge de Clermont Communauté pour assurer le fonctionnement des 6 aires d'accueil des gens du voyage sur le territoire.

MOBILITÉ DURABLE

Faire de Clermont Auvergne Métropole le territoire de toutes les mobilités pour tous avec la restructuration du réseau de transports en commun, la refonte du réseau viaire métropolitain, la mise en place d'une stratégie de stationnement communautaire visant à favoriser le report modal, l'amélioration des liaisons extra métropolitaines et repenser l'accès aux informations et aux offres de services mobilité.

Faire de Clermont Auvergne Métropole l'incubateur des mobilités intelligentes en facilitant l'accès à l'offre de transports, en expérimentant des outils au service de la mobilité de demain, en fédérant l'écosystème mobilité et en adaptant les outils de planification aux besoins exprimés.

Faire de Clermont Auvergne Métropole la vitrine des mobilités durables en développant et en favorisant l'usage de modes de déplacements durables auprès des citoyens et entreprises.

+ FAITS MARQUANTS EN 2016

Les Rencontres Citoyennes de la Mobilité

En septembre 2015, la concertation «Libre comme l'R», Rencontres Citoyennes de la Mobilité était lancée. Une démarche pour donner la parole aux habitants, usagers, entreprises, institutions, et faire connaître leurs besoins.

Au total, plus de 5 000 personnes ont participé, sous diverses formes, aux échanges qui ont permis de faire émerger 22 idées pour améliorer nos déplacements : développer un réseau de transport plus efficient et solidaire, créer un centre de distribution des marchandises, aménager des itinéraires prioritaires pour les vélos, créer un bureau des temps pour fluidifier les déplacements et limiter les engorgements des transports en commun, déployer des bornes publiques de recharge en énergie propre... Ces propositions sont facilement accessibles depuis le site de Clermont Auvergne Métropole.

PRINCIPAUX **OBJECTIFS**

- DEVENIR UN TERRITOIRE DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE MOBILITÉS DURABLES ET INTELLIGENTES
- FLUIDIFIER LES DÉPLACEMENTS POUR TOUS
- AMÉLIORER L'INTER-MODALITÉ TRAM-BUS / TRAIN
- PROMOUVOIR LA PLACE DU VÉLO ET LES NOUVEAUX MODES DE DÉPLACEMENT
- AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE

BUDGETS gérés par la direction (hors personnel)

2016	460 858 €

RESSOURCES **HUMAINES**

(Mutualisées avec la Voirie)

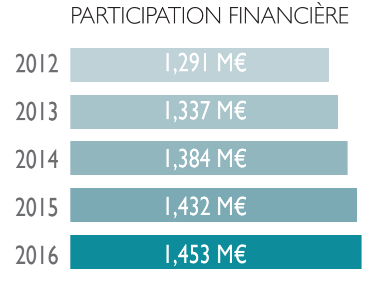
Catégorie A 1
Catégorie B 2,25
Catégorie C 2,75
Non titulaires ....

2016

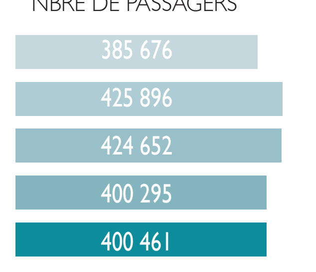


AÉROPORT

PARTICIPATION FINANCIÈRE



NBRE DE PASSAGERS



Le SMTC

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise est au service de la Communauté urbaine et des communes de Sayat et Saint-Beauzire pour organiser des services de mobilité publics. : tramway, bus, vélos en libre service et en location longue durée, transport pour les personnes à mobilité réduite. Il assure une activité de planification et de conseil.

CONDUITE DE PROJET : En 2016, le SMTC a conduit un projet sur 15 ans, avec ses partenaires, qui a été validé en comité syndical en janvier 2017. Ce projet est organisé en fonction de quatre enjeux :

- La mobilité pour tous
- La mobilité durable
- La mobilité au coeur du développement urbain
- La mobilité éducative

Il contribue au manifeste des mobilités issu des Rencontres Citoyennes de la Mobilité dans le champ des compétences du SMTC.

ENTRETIEN ET MAINTENANCE : Comme toute infrastructure, la voie sur laquelle circule le tramway doit faire l'objet d'un entretien régulier, dans le but notamment de garantir la sécurité des voyageurs.

Le SMTC a donc engagé un plan d'entretien de la plateforme sur plusieurs années. La première phase a été menée en 2016, entre La Pardieu gare et Maison de la culture en intégrant le Viaduc Saint-Jacques.

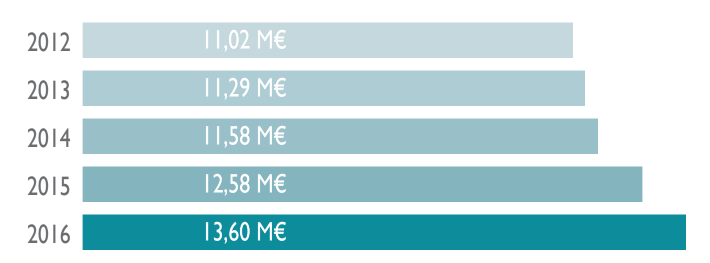
AUVERMOOV : Lancée à l'automne 2016, la plateforme Auvermoov a permis à 31 startups de proposer des projets innovants en matière de mobilité dans l'agglomération clermontoise. 4 projets lauréats ont été retenus par le public et un jury d'experts pour cette première édition d'Auvermoov. Handivalise, Zouzoucar, Ecov et Mybus seront développés dans l'agglomération clermontoise.

ACQUISITION DE BUS : Un marché a été conclu, poursuivant la politique de diversification énergétique du SMTC.

CHIFFRES CLÉS :

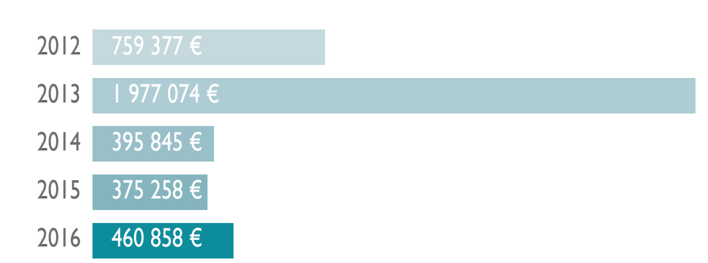
- Plus de 40 000 abonnés dont plus de 17 000 abonnés solidaires empruntent le réseau bus et tramway
- La fréquentation totale a progressé de 1,8 % avec 32,2 millions de passagers transportés
- C.vélo continue de progresser fortement. Il atteint 90 000 voyages fin 2016, contre 40 000 fin 2015
- Le service de transport à la demande (TAD) et le service dédié aux personnes à mobilité réduite (PMR) restent stables avec 65 000 voyages
- Les plans de déplacement d'entreprise couvrent 60 % des salariés du territoire.

PARTICIPATION FINANCIÈRE AU **SMTC**

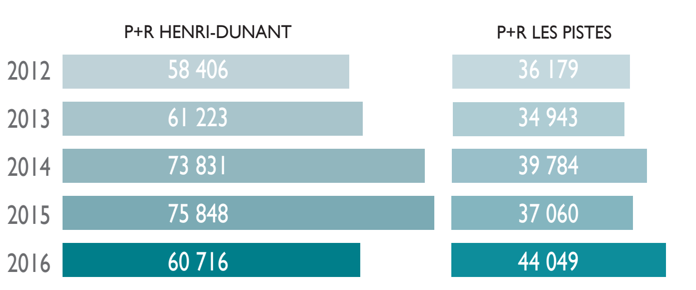


P+R - PTRAM - HALTES FERROVIAIRES

INVESTISSEMENT ET ENTRETIEN



FRÉQUENTATION



art de vivre & d'entreprendre

Du 31 mai au 2 juin 2016, Clermont-Ferrand accueillait 200 entreprises internationales lors des Advanced Manufacturing Meetings (AMM) pour des échanges entre donneurs d'ordre industriels et sous-traitants avec, en ligne de mire, l'industrie du futur.

L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

La Direction de l'accompagnement des entreprises a pour vocation de créer un environnement favorable à l'implantation et au développement des entreprises, proposer une offre claire et simple aux entreprises, aux investisseurs et financeurs :

- *Favoriser l'implantation des entreprises : gestion du foncier économique, requalification des ZA, prospection, développement de l'immobilier à vocation économique et de sites d'excellence, schéma d'aménagement commercial.*
- *Favoriser la création et la croissance des entreprises : accompagnement de l'entrepreneuriat, soutien au développement industriel innovant, développement de l'innovation sociale, de l'économie sociale et solidaire, gestion des grands comptes, animation territoriale de proximité et offre de services aux entreprises.*

+ FAITS MARQUANTS EN 2016

Requalification et Aménagement du pôle d'activité secteur Nord

Suite aux études de requalification, un avant-projet a été élaboré et validé par le Conseil communautaire du 14 octobre 2016.

Ce projet recouvre une superficie de 270 ha pour 136 entreprises et 6 000 emplois, dont le site emblématique de la Manufacture Michelin, Urbalad.

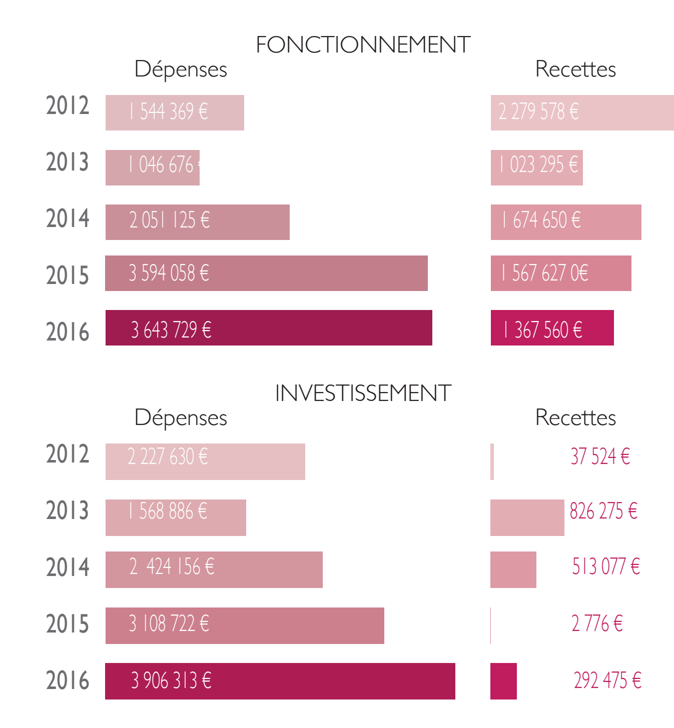
Les grands principes d'aménagement sont les suivants :
- La définition d'une trame viaire fonctionnelle, hiérarchisée et structurante avec la création d'un nouvel axe Nord/Sud
- Des entrées valorisées et structurées
- La prise en compte des mobilités douces
- L'aménagement d'une trame bleue fonctionnelle et qualitative
- Des espaces publics affirmant un caractère urbain.

Compte-tenu de l'ampleur de l'opération, différentes phases ont été définies et notamment une phase «A» dite prioritaire en 2017 privilégiant la réalisation de l'accès Sud du Parc Logistique, la requalification des accès Ouest au site d'Urbalad ainsi que la poursuite de la commercialisation.

L'opération devrait s'étaler jusqu'en 2023 avec un coût global de travaux prévisionnel de 32,15 M€.

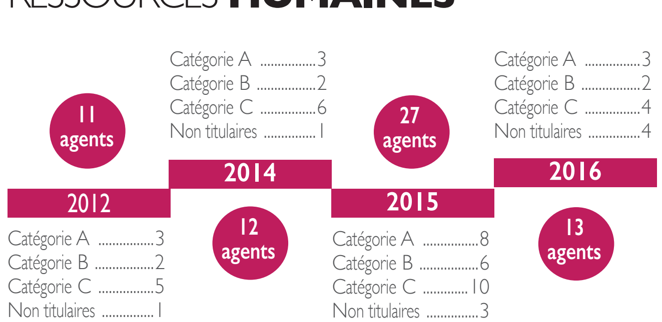
PRINCIPAUX OBJECTIFS

- STRUCTURER UN ESPACE STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT
- RENFORCER LA COHÉSION DE TOUS LES ACTEURS PRIVÉS ET PUBLICS DU TERRITOIRE
- RENFORCER ET AMÉLIORER LA GESTION DE L'OFFRE FONCIÈRE
- VEILLER À UNE MEILLEURE INTÉGRATION URBAINE DES ZONES ÉCONOMIQUES
- DÉVELOPPER DES SITES D'EXCELLENCE DE RAYONNEMENT MÉTROPOLITAIN



Les recettes sont notamment constituées par les loyers des pépinières et hôtels d'entreprises, les ventes de terrains ou la redevance de concessions très haut débit.

RESSOURCES HUMAINES



La Direction Dynamiques économique et de l'emploi a accueilli le service des autorisations du droit des sols (ADS), constitué de 10 agents, en 2015. Ce service a été rattaché à la direction de l'urbanisme en 2016.

Un programme d'actions ambitieux pour la zone d'activités de Cournon / Le Cendre

La Communauté urbaine a lancé une réflexion pour la définition d'un programme de requalification de la zone d'activités historique de Cournon / Le Cendre.

Zone ancienne des années 1960, ce pôle économique couvre un vaste ensemble de 200 hectares, regroupant 500 entreprises et représentant 7 500 emplois.

L'étude a permis d'identifier les enjeux de ce territoire et de définir un plan guide d'aménagement qui sera mis en œuvre sur la période 2017/2030.

Les enjeux portent, d'une part, sur l'identification d'un certain nombre de secteurs qui feront l'objet de renouvellement urbain (sur environ 60 hectares) et, d'autre part, sur la réappropriation de l'espace gare SNCF de Cournon / Sarliève, pour en faire un véritable pôle d'échanges intermodal.

Le programme d'actions ambitionne d'aller au-delà de la seule requalification et restructuration de l'espace public.

En ce sens, une contractualisation avec le club d'entreprises sera établie dans une démarche de co-construction.

La déclinaison de ce programme nécessite la mise en place de modalités de gouvernance et d'animation de la démarche.

Le programme d'actions a été approuvé au Conseil communautaire de décembre 2016 pour un investissement (poste travaux) de 25,8 M€ HT, inscrits dans la programmation pluri-annuelle d'investissements de la collectivité.

Mise en place d'une nouvelle signalétique sur le Parc Technologique de La Pardieu

Pour affirmer l'identité high tech du Parc d'activité économique de La Pardieu, Clermont Auvergne Métropole - avec l'association d'entreprises Technopar - a validé les orientations d'aménagement suivantes :

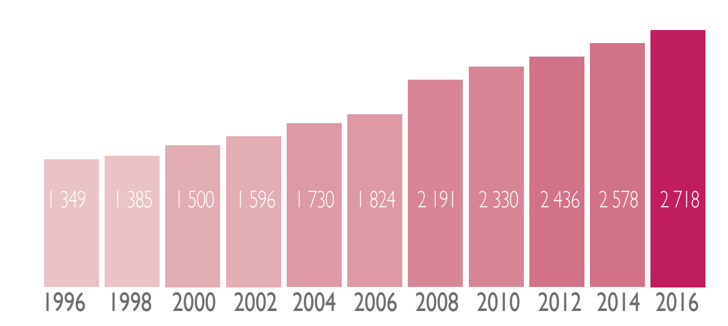
- Panneaux de rue uniformes sur l'ensemble du secteur y compris la ZAC des Sauzes (partie intégrante du Parc Technologique de La Pardieu)
- Totems d'entrée pour identifier le secteur
- Les 5 totems d'entrée ont été installés fin septembre 2016 pour un montant de 20 750 €HT
- Totems interactifs permettant de visualiser la carte du secteur mais également de diffuser diverses informations.

En 2017, 2 totems interactifs seront implantés. L'affichage numérique permettra également de diffuser des informations relatives aux entreprises de la zone.

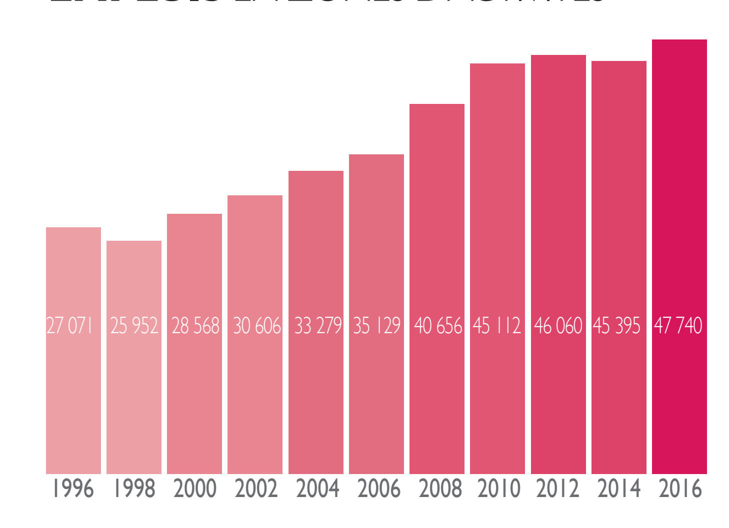
Le réseau très haut débit en 2016

- Nbre km de réseau	215
- Nbre d'opérateurs	37
- Groupements fermés d'utilisateurs	10
- Nbre de sites	359
- Nbre d'hébergements	35

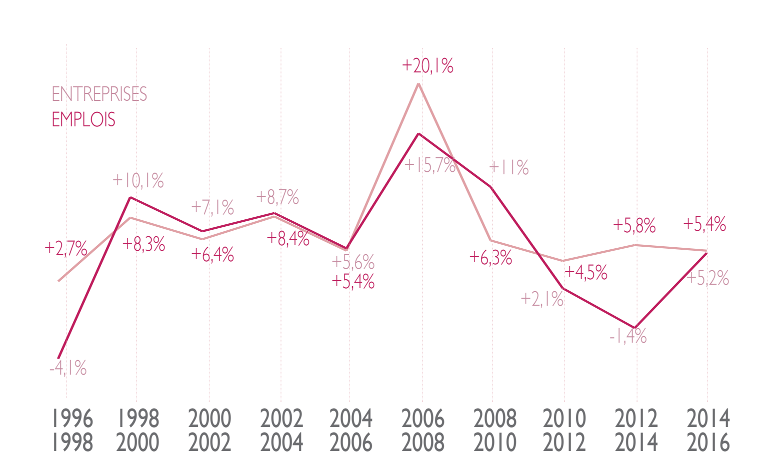
ENTREPRISES EN ZONES D'ACTIVITÉS



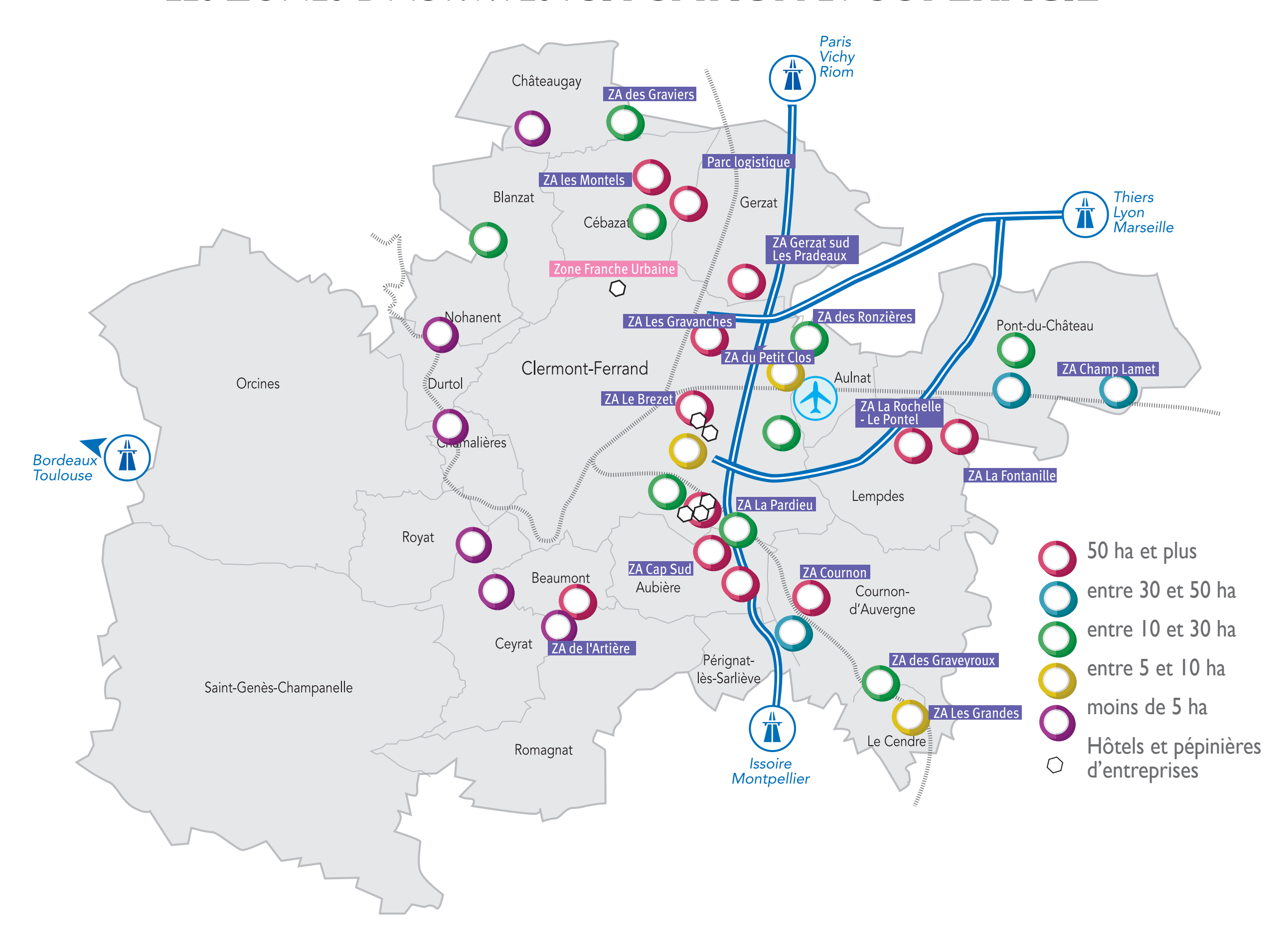
EMPLOIS EN ZONES D'ACTIVITÉS



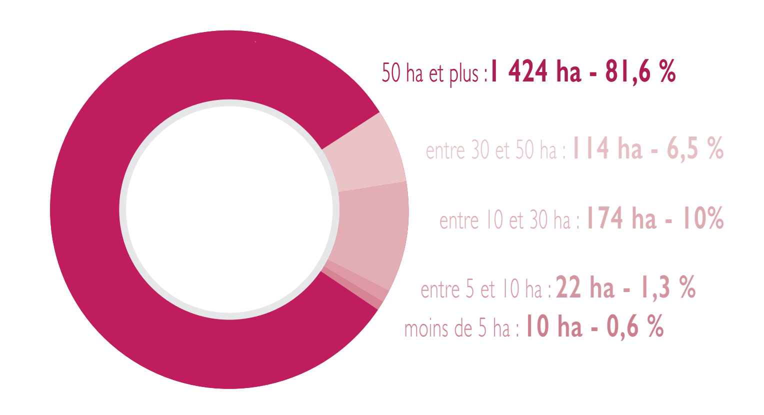
ÉVOLUTIONS EN %



LES ZONES D'ACTIVITÉS : SITUATION ET SUPERFICIE

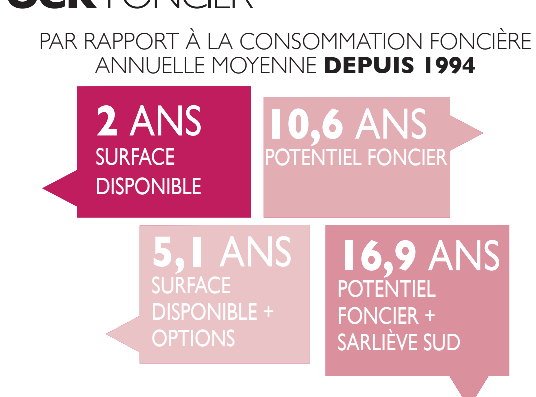


SURFACE TOTALE : 1 744 ha DE ZONES D'ACTIVITÉS

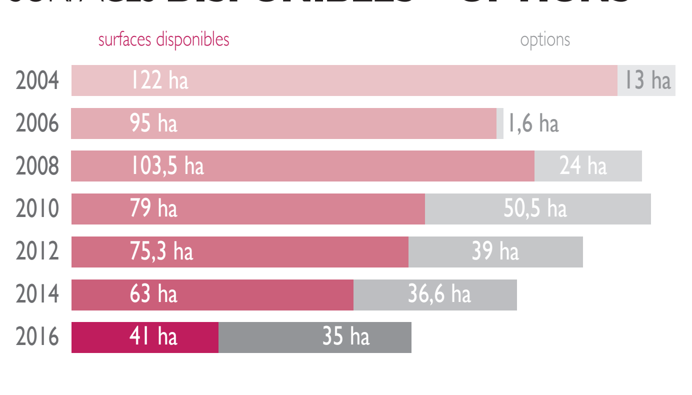


STOCK FONCIER

PAR RAPPORT À LA CONSOMMATION FONCIÈRE ANNUELLE MOYENNE **DEPUIS 1994**



SURFACES DISPONIBLES + OPTIONS



La surface disponible a été divisée par 3 entre 2004 et 2016.

L'IMPLANTATION D'ENTREPRISES

+ FAITS MARQUANTS EN 2016

150 dossiers d'entreprises

Le suivi et la réponse au cahier des charges pour plus de 150 dossiers d'entreprises à des stades divers :

- De la demande de localisation ou d'informations à un accompagnement personnalisé jusqu'à la phase d'implantation en interaction avec les chargés d'aménagement, les autres directions ou services
- La mise en réseau avec les financeurs des projets, les investisseurs, les services de l'État.
- Dans le cadre du Comité de Prospection d'acteurs à l'échelle régionale

Diagnostic d'attractivité et stratégie d'implantation

Il a été réalisé sur sa tranche ferme avec notamment :

- L'animation d'ateliers thématiques et des entretiens personnalisés avec les acteurs externes (entreprises, universités, clusters, pôle de compétitivité, consulaires, institutionnels...)
- L'organisation de comités techniques internes et transversaux (tourisme, sport, culture, communication...)
- La réalisation d'enquêtes auprès des entreprises de notre territoire mais aussi du territoire national
- La production partagée d'un document d'analyse stratégique

Refonte du site Internet dédié à l'économie

En attendant l'élaboration du schéma de développement économique et un nouveau site en 2017, une remise à niveau du site Internet a été réalisée avec la Direction de la communication.

Phasage du ScoT

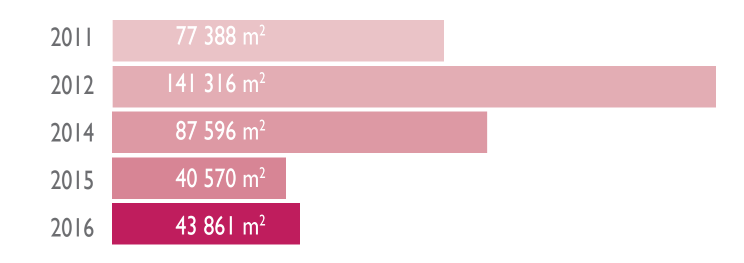
Une réflexion a été engagée, le stock de foncier disponible s'élevant seulement à environ 2 ans. Le potentiel foncier doit s'aménager en tenant compte de la complexité des procédures d'urbanisme et les délais inhérents. L'offre doit répondre à la diversité des cahiers des charges des entreprises en rapport avec la stratégie de la collectivité.

En matière d'immobilier existant, l'offre est vieillissante et peut générer l'existence de friches industrielles. Des réflexions seront donc engagées en 2017 sur l'urbanisation des zones d'activités classées en phase 2 du SCOT ainsi que sur la réhabilitation des friches industrielles et la réappropriation du foncier.

Mise à jour de données

Plus de 2 700 entreprises des zones d'activités de Clermont Auvergne Métropole ont été visitées pour remettre à jour les données les concernant dans une base que l'on retrouve de manière interactive sur notre site Internet.

VENTE DE **TERRAINS**



VENTE DE TERRAINS : **DÉTAILS** ET **PROJETS**

Zone d'activités	Vocation	Surfaces vendues	Nbre de projets
La Fontanille Lempdes	Mixte	17 188 m²	1
Les Graviers 2 Châteaugay	Artisanat - Btp	1 787 m²	2
Les Cheix Romagnat	Tertiaire	1 148 m²	1
Claveloux Clermont-Ferrand	Service - Tertiaire - Artisanat	6 251 m²	3
Le Petit Clos Clermont-Ferrand	Artisanat - Btp - Industrie	3 742 m²	1
Les Rivassols Nohanent	Artisanat	1 500 m²	1
Parc logistique Clermont-Auvergne	Logistique	3 429 m²	1
Gerzat sud	Artisanat - Industrie	14 681 m²	1
La Pardieu	Tertiaire - Technologique	923 m²	1
Parc des Montels Cébazat	Artisanat - Industrie - Tertiaire	7 000 m²	1
Les Grandes Le Cendre	Artisanat - Industrie	1 250 m²	2

ESPACES D'ACTIVITÉS



L'ENTREPRENEURIAT

+ FAITS MARQUANTS EN 2016

L'économie sociale et solidaire

Le secteur de l'ESS, regroupant les associations, les coopératives, les mutuelles, recouvrent l'ensemble du champ économique (commerces, services, recherche, industrie...) sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole.

Leur spécificité est, au-delà de la création de richesses et de bénéfices, d'être des acteurs du développement local en innovant dans leur objet et leur mode de gouvernance.

La politique de développement économique en matière d'ESS et d'innovation sociale vise par exemple à :

- Soutenir les filières économiques fragiles comme la culture
- Favoriser la transmission de commerces de centre-ville
- Soutenir les entreprises de recyclage des déchets
- Développer l'incubation des entreprises sociales
- Soutenir l'innovation sociale liée au numérique
- Imaginer d'autres formes de relations que la subvention ou la prestation pour aller vers des modèles de coopération, de co-gestion de partenariat public/privé

Le financement de l'École Supérieure de Commerce sur un travail de recherche pour avoir une photographie de l'activité culturelle sur le territoire, le soutien au fonctionnement du cluster d'entreprises culturelles «Le Damier», la prise de participation dans la SCIC «Epicentre Factory» pour porter le projet de «rue créative» sur une rue en déshérence commerciale, sont emblématiques de la façon dont Clermont Auvergne Métropole peut soutenir une filière économique spécifique.

Pour la mise en œuvre de cette politique, un partenariat important existe avec la dizaine de structures d'accompagnement à la création d'entreprises (BGE, Auvergne Active, URSCOP, ADIE... etc.) qui interviennent à la fois sur un soutien technique mais aussi financier.

Au regard de l'ensemble de ces actions, il est nécessaire de donner une lisibilité à cette politique de développement de l'ESS et de renforcer sa cohérence. C'est l'objet même du projet stratégique et opérationnel qui a été adopté le 14 octobre 2016 en Conseil communautaire, et qui constitue désormais la feuille de route du service.

L'accompagnement à la création d'entreprises

En 2016, la contribution de Clermont Auvergne Métropole a été de 348 000 € au bénéfice de 11 structures qui interviennent sur la base de conventions triennales, dans l'accompagnement et le financement des entreprises en création.

Le positionnement complémentaire de ces structures (aide au montage de projet, micro crédit, garantie d'emprunt, portage salarial...) permet de répondre de façon adaptée aux différents besoins des entrepreneurs.

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN **3 CHIFFRES**

1 295
ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS,
soit 13 % de l'ensemble des établissements présents sur le territoire de l'agglomération

14 500
SALARIÉS,
soit 15% de l'ensemble des salariés travaillant sur l'agglomération

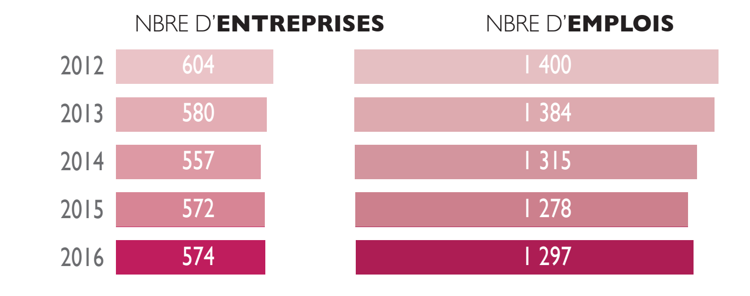


LES STRUCTURES **SUBVENTIONNÉES**

- ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) développe le micro crédit pour les personnes exclues du système bancaire.
- APPUY CRÉATEURS s'adresse à des créateurs auvergnats (en majorité demandeurs d'emploi), souhaitant tester leur projet d'activité économique en grandeur nature, dans un cadre sécurisé.
- AUVERGNE ACTIVE propose des garanties sur emprunt bancaire, sous forme d'une caution égale à 65 % du montant du prêt.
- AUVERGNE ENTREPRENDRE, accorde des prêts aux créateurs ou repreneurs d'entreprises. Les chefs d'entreprises ayant bénéficié d'un financement sont accompagnés par des parrains.
- BGE AUVERGNE accompagne les entrepreneurs pas à pas, tout au long de la création d'entreprise.
- INITIATIVE CLERMONT AGGLO accompagne et finance la création de micro entreprises.
- COAGIR accompagne les personnes qui s'interrogent sur la faisabilité d'un projet de création.
- PEEA PEPITE soutient la création d'entreprises auprès des étudiants.
- BUSI intervient pour les projets de création d'entreprises innovantes qui s'inscrivent dans les Sciences de la Vie, les Sciences pour l'Ingénieur, les Technologies de l'Information et de la Communication et les Sciences Humaines.
- LE DAMIER a vocation à développer, promouvoir et fédérer les acteurs des filières Musique et Image en Auvergne.
- LES SCOP D'AUVERGNE assurent l'appui et l'accompagnement de projets collectifs par la création, le développement et la transmission / reprise d'entreprise et d'association sous forme de coopérative (Scop, Scic).

ZONE FRANCHE URBAINE

NBRE D'**ENTREPRISES** NBRE D'**EMPLOIS**



L'EMPLOI ET L'INSERTION

Les équipements à vocation économique

Clermont Auvergne Métropole gère 5 structures immobilières d'accueil des entreprises, soit sous la forme de pépinières, réservées aux très jeunes entreprises, soit sous la forme d'hôtels d'entreprises, pour une durée limitée à 36 mois.
Au total, ce sont 57 entreprises qui sont hébergées, représentant 215 salariés dans les secteurs des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), dans l'industrie, les services aux entreprises et les biotechnologies.

L'accompagnement à la croissance des entreprises

Bivouac : Les enjeux du numérique comme levier d'innovation et de productivité pour les entreprises et comme moteur de croissance et d'emploi pour les territoires auvergnats mobilisent un grand nombre d'acteurs en Auvergne. Cette mobilisation, fondée sur un partenariat public/privé, s'incarne tant sur le volet du déploiement des infrastructures Très Haut Débit que sur le volet du développement économique. Forts de cette dynamique, les acteurs publics, chefs de file du développement économique, les grands groupes, ainsi que les acteurs de la filière digitale, ceux de la formation et de la recherche fédérés sous la bannière du Cluster Auvergne TIC, ont souhaité œuvrer ensemble à l'émergence d'un pôle digital innovant sur l'agglomération clermontoise fondé sur la dynamique « réseau » au plan régional et national et adossé à un « bâtiment totem ».

Le projet de « Quartier Numérique » est structuré autour d'un espace dédié à l'entreprenariat à forte composante numérique, d'un espace collaboratif ouvert au public et disposant de services communs et d'un lieu d'incubation et d'accélération de projets. L'objectif est de développer des startup et créer de nouveaux emploi grâce à une offre de service d'excellence (le Bivouac) déclinée :

- en programmes d'accompagnement auprès de startup sélectionnées selon un processus d'appel à candidatures,
- en modules d'accompagnement à la carte et en animations accessibles à l'ensemble de l'écosystème entrepreneurial à forte composante numérique.

Au 1er décembre 2016, 20 startup bénéficiaient de ce programme d'accompagnement avec un objectif de montée en puissance en 2017 à plus de 30 startup. .

Université : La sélection et la validation du projet CAP 2025 (I-Site) permettra de financer, au cours des 10 prochaines années, des projets structurants qui répondent à l'ambition scientifique et pédagogique de l'Université et du site clermontois. Elle positionne surtout l'Université Clermont Auvergne parmi les Universités françaises qui rayonneront à l'échelle nationale et internationale.

Le développement des filières et l'innovation

French Tech : Dès février 2016, ce sont plus de 50 startup, les grands groupes, le monde de la recherche, de l'enseignement et de l'innovation et les acteurs institutionnels, structurant une dynamique entrepreneuriale forte, qui se sont réunis autour de Clermont Communauté pour porter la candidature FrenchTech aux réseaux thématiques sur un sujet fédérateur : La Mobilité.

Le 25 juillet 2016, l'annonce est faite à Laval par Emmanuel Macron, Ministre de l'économie : Clermont Communauté obtient le label et intègre le réseau #Cleantech/Mobility qui permet à l'écosystème de figurer sur la carte mondiale de l'innovation numérique aux cotés des grandes métropoles.

Depuis, Le Bivouac, booster de startup, et principal acteur de la FrenchTech sur le territoire a lancé un appel à projet Boostcamp national dédié à la Mobilité. Ce sont 7 startup qui ont été sélectionnées et qui sont venues s'installer à Clermont-Ferrand pour suivre un accompagnement personnalisé pendant 18 mois, bénéficier d'opportunités liées à un écosystème local ultra mobilisé et d'une possibilité d'ouverture à l'international, pour devenir les acteurs de la mobilité de demain.

Dans la même dynamique, le SMTC initiait à l'automne le concours AUVERMOOV. Pendant plusieurs mois, habitants du grand territoire clermontois et usagers des transports en commun ont pu découvrir et voter pour les 33 projets autour de la mobilité innovante. 4 projets lauréats ont été retenus par le public et un jury d'experts pour cette première édition. Ils seront développés dans l'agglomération clermontoise durant l'année 2017.

L'année 2017 se prépare…..

L'ensemble de l'écosystème et des partenaires de la FrenchTech travaillent et s'engagent sur un programme d'actions destinées à faciliter l'accès des startup aux ressources dont elles ont besoin pour garantir leur croissance. Un programme de déplacements à l'international, à la rencontre d'accélérateurs dédiés à la thématique, des actions de valorisation et de promotion des startup sur le plan national et local, de nouveaux appels à projets sont en cours d'élaboration, dans l'objectif commun de faire du territoire un territoire d'innovation et d'expérimentation sur la mobilité.

Création de la fédération santé-mobilité : Les acteurs de la santé du territoire auvergnat se sont fédérés autour d'une vision *«Faire du territoire Auvergne le leader européen de la mobilité individualisée tout au long de la vie en agissant prioritairement sur la prévention et la prise en charge personnalisées»*.
La création de la fédération santé-mobilité (sous forme d'association loi 1901) a permis de mettre en place une gouvernance légitime pour piloter le développement économique de cette filière d'excellence. Clermont Auvergne Métropole est devenue partenaire associé par décision du Conseil communautaire et a donné son accord pour une subvention en fonctionnement sur 2017 de 40 000 €.

L'accompagnement à l'international

Centre Jacques-Cartier : Opérateur de premier plan de la coopération franco-canadienne, le Centre Jacques-Cartier (CJC) anime les relations entre la province du Québec et la région Rhône-Alpes dans le cadre de la fusion des Régions, son action s'étend désormais à tout le territoire Auvergne-Rhône-Alpes.
Comptant une cinquantaine de membres, il rassemble des acteurs universitaires, économiques et institutionnels des 2 territoires. Via son réseau, il favorise les interactions entre monde académique et monde socio-économique autour de l'innovation.
Le Conseil communautaire a décidé de soutenir la Fondation Centre Jacques-Cartier France afin d'animer et de catalyser la relation avec le Québec/Montréal et de mettre en synergie leurs écosystèmes respectifs (entreprises, monde universitaire, autres acteurs socio-économiques....).

+ FAITS MARQUANTS EN 2016

L'accompagnement personnalisé à l'emploi

Les publics sont orientés vers le PLIE par un réseau de plus de 50 prescripteurs : CCAS, Pôle Emploi, travailleurs sociaux, associations...

Le réseau des structures réalisant l'accompagnement PLIE était constitué de : Adef de Facto, CCAS Aulnat, Chom'actif, CIDFF63, INFA Auvergne, Inserfac Jobs Missions, La courte Échelle et la régie de territoire «des deux rives».

Trois chantiers d'insertion

Deux chantiers d'insertion sont confiés à l'association Études et Chantiers, tous deux financés à hauteur de 39 000 € par Clermont Auvergne Métropole :

- L'entretien des rivières avec 8 postes en insertion
- Les sentiers de randonnée avec 8 postes en insertion

Un chantier d'insertion confié à l'association INSERFAC, financé à hauteur de 39 000 € par Clermont Auvergne Métropole :

- Autour du livre avec 8 postes en insertion

Par ailleurs, la filière textile avec les Mains Ouvertes et Emmaüs 63 permet à plus de 10 personnes en insertion de travailler. 595 tonnes ont été collectées en 2016, dont 409 tonnes en déchetterie et 186 tonnes en direct par les Mains Ouvertes. Ce dossier est géré avec la Direction des déchets ménagers. Il est subventionné à hauteur de 50 000 € par Clermont Auvergne Métropole.

Clauses sociales

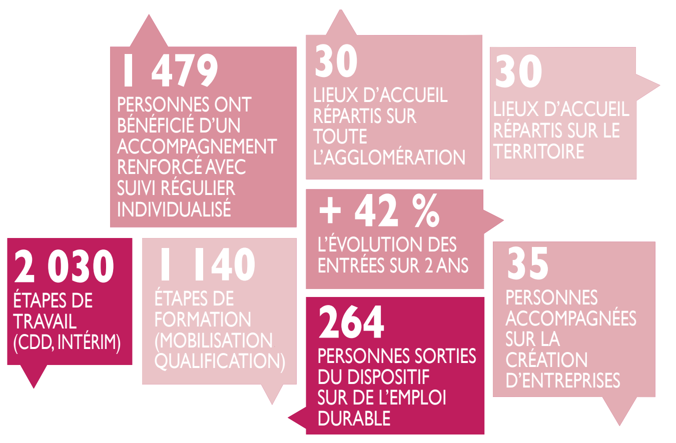
Lors des commandes de travaux, les établissements publics et collectivités demandent aux entreprises, titulaires des marchés, de réserver des heures de travail à l'insertion des jeunes sans qualification, des bénéficiaires des minimas sociaux et des travailleurs handicapés. Le PLIE coordonne le dispositif et met en relation ces demandeurs d'emploi avec les employeurs.

- 136 730 heures de travail générées
- 251 participants aux chantiers
- 114 entreprises
- 2 forums de recrutement organisés en 2016
- Formation des acheteurs aux nouvelles dispositions de la clause sociale (30 acheteurs des différents Maîtres d'ouvrages publics)
- Participation au réseau régional des facilitateurs de clauses sociales Auvergne-Rhône-Alpes

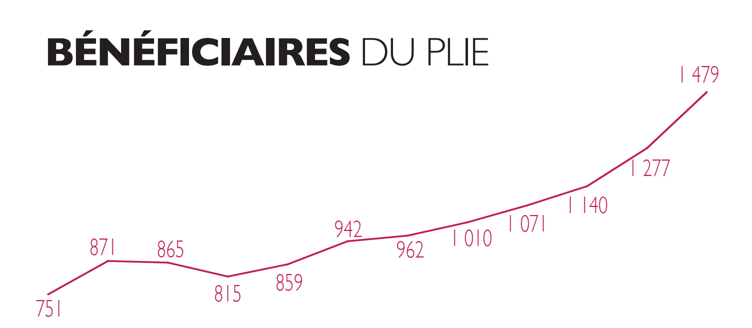
Prix Ouvre-boîte

Après une première édition très prometteuse, Clermont Auvergne Métropole a relancé l'opération Ouvre-Boîte. Cette initiative vient valoriser la démarche de néo-entrepreneurs issus des quartiers prioritaires ou oeuvrant dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Cette seconde édition a présenté une vingtaine de projets devant les jurys constitués d'élus et de représentants du monde économique. 8 d'entre eux ont été primés et ont reçu une bourse de 1 500 € co-dotée par l'État.

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ



BÉNÉFICIAIRES DU PLIE



SUBVENTIONS AUX ENTREPRISES D'INSERTION

Entreprises	Lieu	postes en insertion	Subventions
Envie Mains Ouvertes	Gerzat	14	12 740 €
MO Entreprise	Gerzat	3	2 730 €
Blanc Plus	Clermont-Ferrand	5	4 550 €
Biau Jardin	Gerzat	10	9 100 €
Six Trois	Clermont-Ferrand	4	3 640 €
Entreprise Job Agglo	Clermont-Ferrand	34	30 940 €
EHRSE	Romagnat	5	4 550 €
Idées Travaux	Beaumont	7	6 370 €
Le Bivouac Gourmand	Clermont-Ferrand	2	1 820 €
Régie de territoire	Cournon-d'Auvergne	2	1 820 €
Total		86	78 260 €

SOUTIEN AUX MISSIONS LOCALES



2 285
JEUNES AYANT ACCÉDÉ À L'EMPLOI

2 419
JEUNES EN PREMIER CONTACT

348
JEUNES AYANT ACCÉDÉ À UN CONTRAT EN ALTERNANCE

490
ENTRÉES EN GARANTIE JEUNE

6 126 jeunes sont suivis dans le cadre des deux missions locales.
Clermont Auvergne Métropole soutient les deux missions locales à hauteur de 576 695 €.

proximité
& qualité

LA VOIRIE

En 2016, la compétence voirie s'exerce sur 120 km de voiries et d'espaces publics, principalement situés en zone d'activités économiques. Le Service transport et déplacements assure la gestion, la création, l'aménagement et l'entretien (nettoyage, entretien des chaussées, trottoirs et espaces verts, gestion et entretien des réseaux d'assainissement pluvial, gestion et maintenance des équipements d'éclairage public...) de ces espaces.
La compétence signalisation directionnelle, également assurée par le Service transport et déplacements comprend la création et la maintenance de 2 200 ensembles de signalisation répartis sur l'intégralité du territoire communautaire.

PRINCIPAUX **OBJECTIFS**

- RÉALISER UN DIAGNOSTIC SUR L'ÉTAT DES VOIRIES
- DÉFINIR UN PLAN D'ACTIONS PLURI-ANNUEL
- GARANTIR UN ACCÈS DE PROXIMITÉ ET UN HAUT NIVEAU DE RÉACTIVITÉ À TOUS LES USAGERS
- RECHERCHER LE MEILLEUR RAPPORT COÛT / SERVICE RENDU

+ FAITS MARQUANTS EN 2016

Voirie

- Réaménagement du carrefour à feux des avenues du Roussillon à Cournon-d'Auvergne et Jean-Moulin à Clermont-Ferrand et Aubière : mise en accessibilité des cheminements piétons, remise aux normes des espaces publics et rénovation des matériels de signalisation lumineuse (615 000 € TTC)
- Travaux de grosses réparations sur la rue des Sauzettes et rue des Gravins à Aubière, avenue du Midi, route du Cendre et rue de Sarliève à Cournon-d'Auvergne, rue Clément-Ader à Gerzat, rue Didier-Daurat, rue Jules-Verne, avenue de l'Union-Soviétique et avenue Léonard-de-Vinci à Clermont-Ferrand (970 000 € TTC)
- Travaux d'assainissement sur le secteur La Rochelle à Lempdes
- Travaux d'assainissement rue de la Chaux-Blanche à Cournon-d'Auvergne
- Étude de trafic sur la zone d'activités Clermont Sud Aubière La Pardieu

Signalétique

- Inventaire des matériels de jalonnement sur la commune de Pont-du-Château
- Refonte du schéma directeur de signalisation directionnelle de la zone d'activités Clermont Sud Aubière La Pardieu
- Diagnostic du jalonnement directionnel de la zone d'activités à Cournon-d'Auvergne

INVESTISSEMENTS ET ENTRETIENS

VOIRIE

2011	2 282 174 €
2012	4 594 357 €
2013	7 061 881 €
2014	2 390 810 €
2015	3 041 171 €

SIGNALÉTIQUE

2011	210 371 €
2012	289 507 €
2013	174 010 €
2014	199 571 €
2015	280 468 €

RESSOURCES HUMAINES

(Mutualisées avec la Mobilité Durable)




	2012	2014	2015	2016
Effectif	6 agents	5 agents	8 agents	6 ETP [1]
Catégorie A	1	2	2	1
Catégorie B	2	1	3	2,25
Catégorie C	2	2	3	2,75
Non titulaires	1	0	0	0

[1] Équivalent temps plein

LA COLLECTE DES DÉCHETS

+ CONTEXTE

Clermont Auvergne Métropole collecte et traite les déchets ménagers sur l'ensemble de son territoire. Selon les communes et parfois le type de collecte, elle assure cette mission soit en régie, soit en la confiant à des entreprises dans le cadre de marchés publics.

7 collectes différentes :
- la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte
- la collecte sélective en porte-à-porte
- la collecte des cartons des professionnels en porte-à-porte
- la collecte sélective des biodéchets en porte-à-porte
- la collecte sélective en points d'apport volontaire
- la collecte en déchetterie (7 déchetteries)
- la collecte des encombrants à domicile.

PRINCIPAUX OBJECTIFS

- VALORISER LES MATIÈRES RECYCLABLES
- OPTIMISER LA COLLECTE
- MODERNISER LES DÉCHETTERIES
- MAÎTRISER LES COÛTS
- MAÎTRISER LES QUANTITÉS DE DÉCHETS COLLECTÉS

+ FAITS MARQUANTS EN 2016

Collecte en habitat vertical

La collecte par grutage de colonnes aériennes pour les ordures ménagères et la collecte sélective. 65 adresses ont été équipées de ce nouveau dispositif qui a permis, sur celles-ci, d'augmenter les performances de tri, faciliter la collecte, améliorer les conditions de stockage des déchets, maîtriser les coûts de collecte.

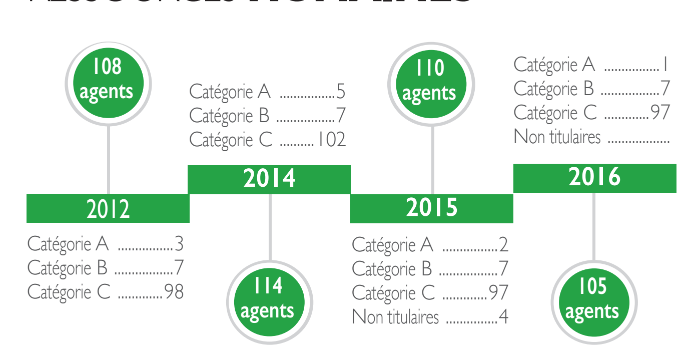
Densification des colonnes à verre sur le territoire

55 colonnes supplémentaires ont été installées augmentant ainsi l'offre proposée aux habitants.

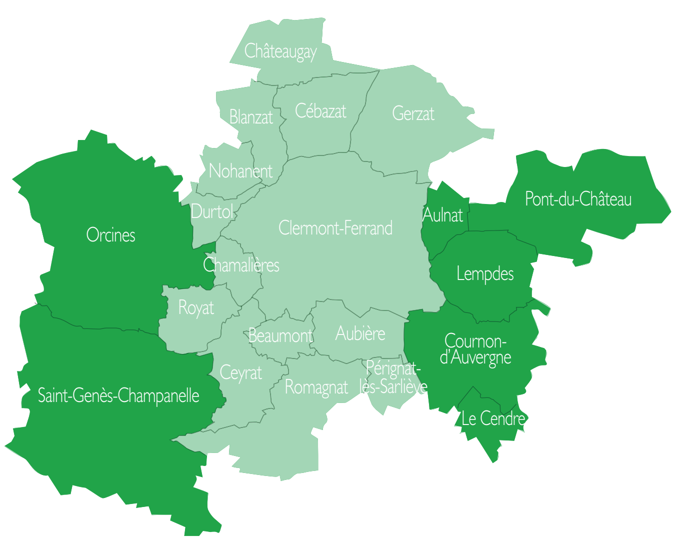
Marquage des camions de collecte

Mise en place du marquage des camions de collecte en cohérence avec la nouvelle campagne de communication.

RESSOURCES HUMAINES

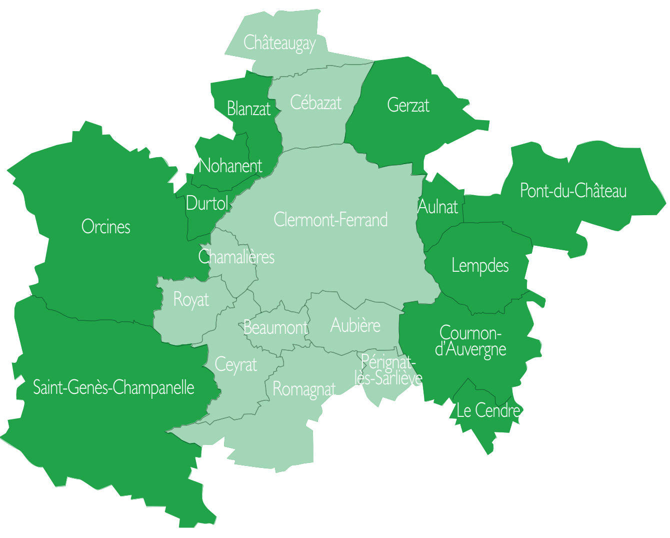


COLLECTE EN PORTE-À-PORTE



ZONES EN RÉGIE : 53 743 HABITANTS
ZONE EN PRESTATION DÉLÉGUÉE : 229 937 HABITANTS

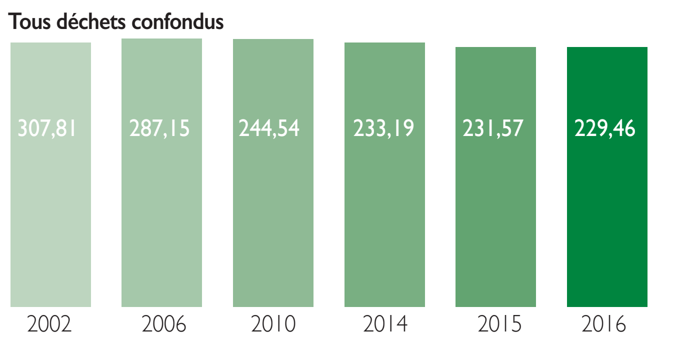
COLLECTE EN POINTS D'APPORT

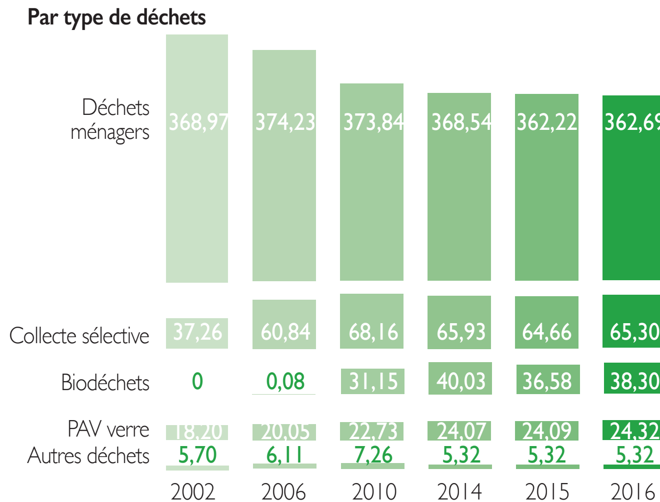


ZONES EN RÉGIE : 71 976 HABITANTS
ZONE EN PRESTATION DÉLÉGUÉE : 211 704 HABITANTS

QUANTITÉS COLLECTÉES

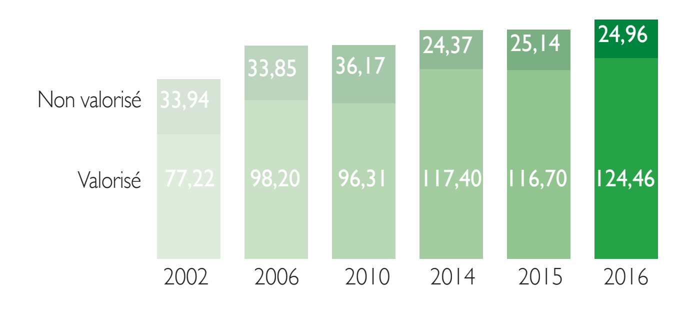
COLLECTES À DOMICILE, EN KG / HABITANT





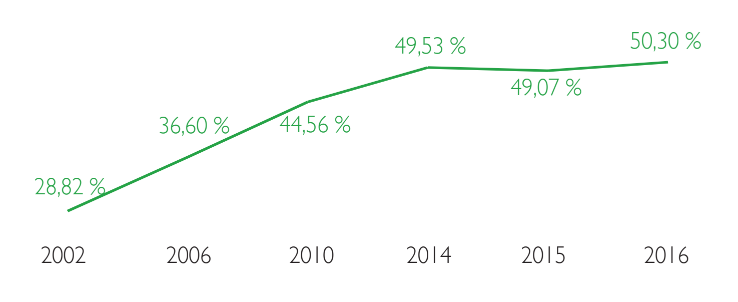
Par type de déchets	2002	2006	2010	2014	2015	2016
Déchets ménagers	368,97	374,23	373,84	368,54	362,22	362,69
Collecte sélective	37,26	60,84	68,16	65,93	64,66	65,30
Biodéchets	0	0,08	31,15	40,03	36,58	38,30
PAV verre	18,20	20,05	22,73	24,07	24,09	24,32
Autres déchets	5,70	6,11	7,26	5,32	5,32	5,32

COLLECTES EN DÉCHETTERIE, EN KG / HABITANT

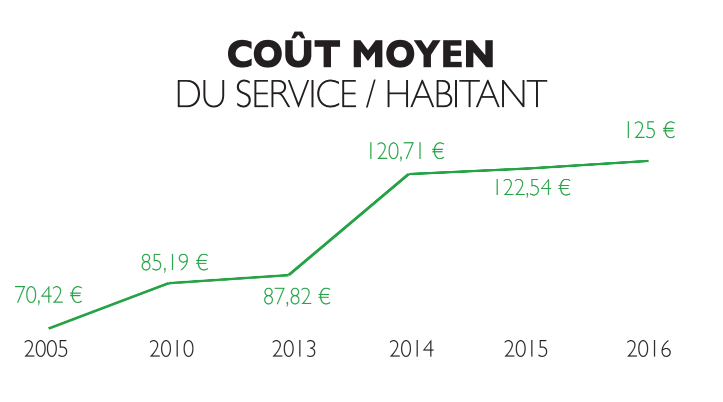


	2002	2006	2010	2014	2015	2016
Non valorisé	33,94	33,85	36,17	24,37	25,14	24,96
Valorisé	77,22	98,20	96,31	117,40	116,70	124,46

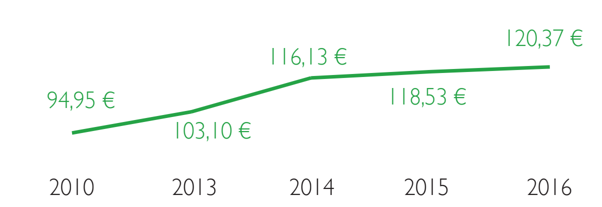
TAUX DE VALORISATION DES MATIÈRES COLLECTÉES



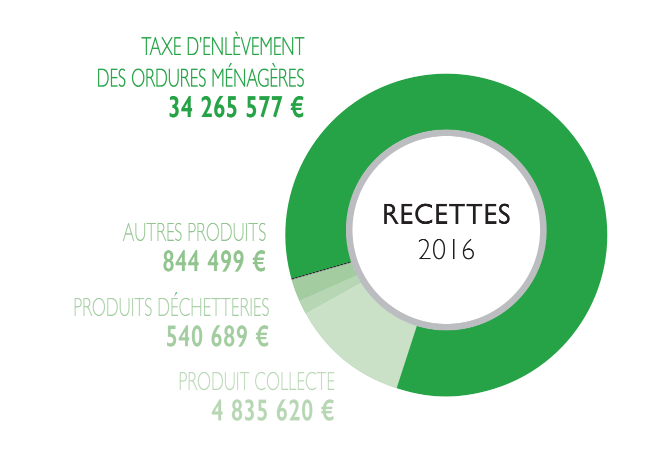
COÛT MOYEN DU SERVICE / HABITANT

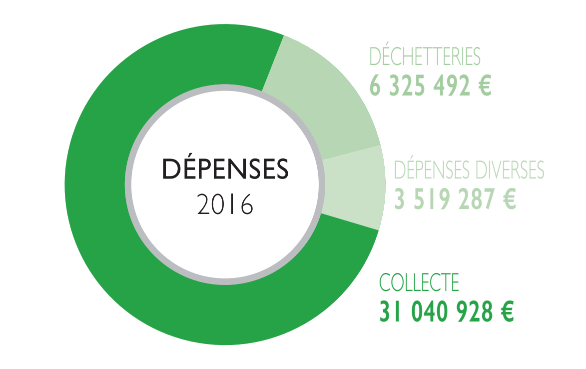


CONTRIBUTION MOYENNE/HABITANT



LE COÛT DU SERVICE





L'ASSAINISSEMENT

En matière d'assainissement, Clermont Auvergne Métropole assure le transport et le traitement des effluents raccordés à la station d'épuration «Les 3 rivières», exploitée depuis février 2016 dans le cadre d'une régie autonome.
Le service est assuré dans le cadre d'une mutualisation par la mise à disposition d'agents de la Ville de Clermont-Ferrand. L'année 2016 est également une année de préparation à la transformation de la Communauté d'agglomération en Communauté urbaine, avec l'intégration de l'ensemble des compétences du cycle de l'eau (eau potable, assainissement, gestion des milieux aquatiques et protection des inondations…).

PRINCIPAUX OBJECTIFS

- RECHERCHER LE MEILLEUR RAPPORT COÛT / SERVICE RENDU
- GARANTIR L'ÉGALITÉ À TOUS LES CITOYENS POUR LA FOURNITURE ET LE TRAITEMENT DE L'EAU
- RECHERCHER UN HAUT NIVEAU DE SERVICE EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES LES PLUS ÉLEVÉES
- INTÉGRER L'ENSEMBLE DES COMPÉTENCES DU CYCLE DE L'EAU

+ FAITS MARQUANTS EN 2016

Une station d'épuration performante, gérée en régie

La station «Les 3 Rivières» garantit une bonne épuration des eaux usées issues d'une grande partie de l'agglomération. Elle traite près de 20 millions de m³ d'eau par an, tous les bilans sont conformes à la réglementation. À noter que les boues sont en totalité valorisées soit en agriculture soit en compost. De plus, un programme de surveillance des micropolluants dans les eaux traitées est mis en place.

Mode de gestion : Jusqu'en janvier 2016, l'entretien et l'exploitation étaient réalisés, comme pour le réseau communautaire, par l'intermédiaire d'un marché de prestation de service assurée par Véolia Eau.

Le Conseil communautaire a décidé qu'à compter de la fin du contrat en cours au 31 janvier 2016, l'exploitation de la station d'épuration «Les 3 Rivières» se ferait en régie. Un Conseil d'exploitation a été créé qui doit obligatoirement être consulté avant toute délibération du Conseil communautaire. Ce Conseil est composé de 17 élus communautaires, 9 élus municipaux et 3 associations représentant les usagers. Au 1er février 2016, les 10 agents de la station d'épuration ont été intégrés à l'effectif de Clermont Auvergne Métropole.

Plan d'investissement : L'audit technique et énergétique mené en 2014 a conduit à adopter un plan d'investissement qui porte sur 3 axes :

- Le renouvellement des équipements
- L'amélioration et l'optimisation des process existants permettant d'accepter les charges supplémentaires collectées sur le réseau unitaire par l'intermédiaire des bassins de stockage-restitution
- La création d'ouvrages complémentaires : décanteur primaire et méthaniseur

La station «Les 3 Rivières» a fait l'objet en 2015 et 2016 de :

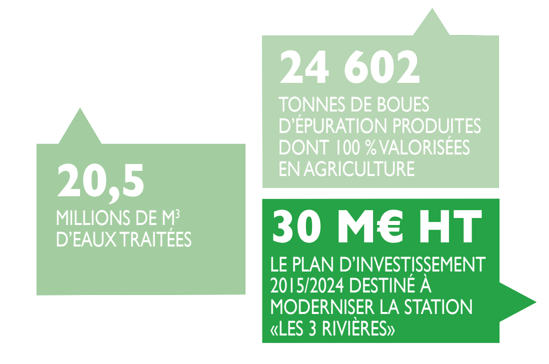
- L'aménagement de fosses de rétention pour les incidents lors des livraisons de réactifs
- La réalisation de la plateforme sécurisée pour la dépose des pompes

Par ailleurs, en vue du plan d'investissement sur la station d'épuration, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancé en 2016.

BUDGETS gérés par la direction (hors personnel)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
2012	7 050 127 €	3 629 054 €
2013	7 467 092 €	2 784 352 €
2014	9 431 216 €	7 081 578 €
2015	7 525 461 €	7 761 937€
2016	15 513 337 €	21 931 422 €

LA STATION «LES 3 RIVIÈRES»



Le Schéma directeur d'assainissement

Les différents travaux prévus dans le cadre du Schéma directeur d'assainissement seront réalisés à l'horizon 2021 pour une enveloppe de 70 M€. Ce programme bénéficiera d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

La réalisation de bassins de stockage-restitution (BSR) entre dans le cadre de ce schéma directeur d'assainissement. Ces ouvrages, creusés en sous-sol, capables de recueillir 80 000 m³ d'eaux usées, ont pour vocation de stocker temporairement, par temps de petites pluies, les eaux des réseaux afin d'éviter leur déversement dans le milieu naturel et de les restituer ultérieurement vers le réseau pour un traitement différé par la station d'épuration «Les 3 Rivières».

Travaux sur différents collecteurs intercommunaux

Le renforcement de collecteurs doit permettre de transporter les effluents entrants et sortants des bassins de stockage-restitution.

Suivi de la qualité du milieu récepteur

Dans le cadre du contrat d'entretien et de restauration des cours d'eau communautaires, une surveillance trimestrielle de la qualité amont et aval de tous les cours d'eau de l'agglomération est menée depuis 2006 (24 points). D'autres contrôles sont menés dans le cadre du suivi du schéma directeur d'assainissement : bilans complets 24h, suivi des stations d'alerte, et depuis 2013, point de suivi phytosanitaire.

LES BASSINS DE STOCKAGE/RESTITUTION

BSR DES VERGNES : LE CHANTIER EST LANCÉ

BSR DE BELLE-OMBRE : ÉTUDES DE PROJET TERMINÉES. LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES SONT LANCÉS

BSR DES SAUZES : ÉTUDES D'AVANT-PROJET EN COURS. MAÎTRE D'OEUVRE RETENU.

BSR D'HERBET : LANCEMENT DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE

70 M€ HT
LE COÛT PRÉVISIONNEL DE LA RÉALISATION DES BSR

80 000 m³
LEUR CAPACITÉ TOTALE DE STOCKAGE

LES COLLECTEURS INTERCOMMUNAUX

COLLECTEUR NORD : ÉTUDES EN COURS POUR LA PHASE 1 CÉBAZAT (CARREFOUR DES FOURCHES/ CENTRE CÉBAZAT). RÉALISATION D'UN PREMIER TRONÇON ET DU TRONÇON PRINCIPAL EN 2017

COLLECTEUR HERBET : ÉTUDES EN COURS POUR LE PASSAGE DU RÉSEAU SOUS LA LIGNE SNCF CLERMONT-FERRAND /THIERS.

COLLECTEUR SUD : PHASE «CASTORAMA». ÉTUDES TERMINÉES, TRAVAUX PROGRAMMÉS EN 2017.
PHASE 2 (CENTRE AUBIÈRE) : TRAVAUX PROGRAMMÉS EN 2017
PHASE 3 (BEAUMONT) : ÉTUDES EN COURS

Rivières
Station "Les 3 Rivières"
Zone raccordée à la station "Les 3 Rivières"
Zone raccordée à un autre système d'assainissement
Collecteurs eaux usées
Stations de relèvement des eaux

Bassins de stockage/restitution des eaux usées en projet

1. Bassin des Vergnes (2 200 m³)
2. Bassin de Belle Ombre (10 000 m³)
3. Bassin Zac des Sauzes (4 500 m³)
4. Bassin d'Herbet (36 000 m³)
5. Bassin de Saint Alyre (3 500 m³)
6. Bassin de la station d'épuration (21 000 m³)

Châteaugay
Le Rif
Blanzat
Cébazat
Gerzat
Le Bédat
Nohanent
Orcines
Durtol
Clermont-Ferrand
Aulnat
Artière
Pont-du-Château
Chamalières
La Tiretaine nord
Le Bec
Lempdes
L'Allier
Royat
La Tiretaine sud
Beaumont
Aubière
L'Artière
Cournon-d'Auvergne
Saint-Genès-Champanelle
Ceyrat
Pérignat-lès-Sarliève
Romagnat
Le Cendre
L'Auzon

L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE

Le patrimoine de Clermont Auvergne Métropole représente 80 établissements et équipements pour une surface totale de 120 000 m². Le Service Patrimoine bâti communautaire a accueilli un nouveau technicien en 2016 et développe de nouvelles missions, notamment sur le suivi énergétique des bâtiments.

PRINCIPAUX OBJECTIFS

- METTRE EN OEUVRE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ À TOUS DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES
- PROGRAMMER LA RÉHABILITATION GLOBALE DES BÂTIMENTS EN LIEN AVEC LA PPI
- ENTRETENIR LE PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE ET LE METTRE EN CONFORMITÉ
- ASSURER LA MISE À NIVEAU DE TOUS LES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES ET SYSTÈMES

+ FAITS MARQUANTS EN 2016

Pôle Maîtrise d'Oeuvre

- Amélioration du système de chauffage, ventilation et climatisation à l'hôtel du Brezet. .... 18 231€TTC
- Réfection des vestiaires annexes + locaux coach au Stade Gabriel-Montpied. .... 42 801€TTC
- Réhabilitation globale de la bibliothèque à Orcines : Remplacement des menuiseries extérieures, mise à niveau de l'électricité, embellissement. .... 35 946 €TTC
- Marchés d'entretien du chauffage, de la ventilation et de la climation (CVC) à Arténium, Médiathèque Aimé-Césaire et IMAGO. .... 20 037 €TTC/an
- Aménagement des locaux de bureaux pour la Direction de la gestion des déchets à la régie de Cournon-d'Auvergne. .... 109 509 € HT

Pôle Maîtrise d'Ouvrage

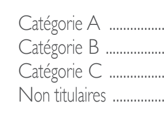
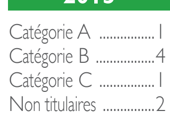
- Création d'une passerelle extérieure tout le long de la façade nord à Arténium afin de faciliter l'accès à tous et notamment aux personnes à mobilité réduite (PMR). .... 109 000 € HT
- Création d'un sas thermique au Stadium et remise à niveau du système de sécurité incendie. .... 70 000 € HT
- Création d'un sas thermique à Pascalis. .... 150 000 € HT
- Agrandissement et création de locaux pour les gardiens à la déchetterie de Romagnat (+ 75 m²). .... 104 514 € HT
- Agrandissement et création de locaux pour les gardiens à la déchetterie des Gravanches (+ 120 m²). .... 178 617 € HT

BUDGETS gérés par la direction (hors personnel)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
2012	4 044 207 €	3 497 540 €
2013	3 988 751 €	5 639 915 €
2014	4 001 217 €	6 749 138 €
2015	3 738 156 €	2 525 827 €
2016	4 896 902 €	3 060 099 €

RESSOURCES HUMAINES




	2012	2014	2015	2016
Total	5 agents	5 agents	8 agents	8 agents
Catégorie A	1	1	1	1
Catégorie B	3	3	4	5
Catégorie C	1	1	1	2
Non titulaires	0	0	2	0

Le pôle de création musicale Imago, à Cébazat, a été inauguré le 15 octobre 2016.

créativité & attractivité

LE SPORT

L'activité de la Direction des sports s'articule autour de projets structurants, de partenariats et d'accompagnements de projets sportifs. Elle cherche à développer les fréquentations tout en répondant aux attentes du milieu scolaire et associatif, la politique événementielle permettant de faire rayonner le territoire à l'international.
La politique sportive évolue également en faveur du développement du sport adapté, du sport féminin, de la pratique libre et récréative et du sport santé.

PRINCIPAUX OBJECTIFS

- CONSTRUIRE, AMÉNAGER, ENTRETENIR ET GÉRER LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE
- CONTRIBUER À LA PROMOTION ET AU DÉVELOPPEMENT DU SPORT SUR LE TERRITOIRE
- FAVORISER L'ACCÈS À TOUS LES NIVEAUX DE PRATIQUE SPORTIVE
- SOUTENIR LES SPORTIFS ET LES ÉQUIPES DE RANG NATIONAL ET INTERNATIONAL
- DÉVELOPPER L'IMAGE « SPORT/LOISIRS DE NATURE » ET « BIEN-ÊTRE/SANTÉ »

+ FAITS MARQUANTS EN 2016

Projet d'extension des tribunes du stade Montpied
Le lancement d'un concours de maîtrise d'oeuvre pour affiner le plan de financement de ce projet est autorisé.

Projet Art et Rugby
Il s'agit d'un projet de type «parc à thème» ludique sur le rugby et l'ASM. Cet équipement est le premier musée du rugby en France. Une convention a été signée entre Clermont Auvergne Métropole et l'ASM Clermont Auvergne, précisant les modalités financières de versement d'une contribution à hauteur de 250 000 €.

Convention de partenariat avec l'Université Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand - UFR STAPS
Ce partenariat, établi pour une durée de 4 années, permet à Clermont Auvergne Métropole de bénéficier d'une expertise complémentaire pour renforcer la dynamique et l'efficience des outils de planification territoriale dans le domaine sportif.

Centre d'activités sportives et de loisirs verts à Saint-Genès-Champanelle
Le programme de réhabilitation du site du «château» a été validé. Ce site vise à faciliter l'accès du public à la pratique des activités de pleine nature. Le lancement de la procédure de consultation de maîtrise d'oeuvre a été autorisé.

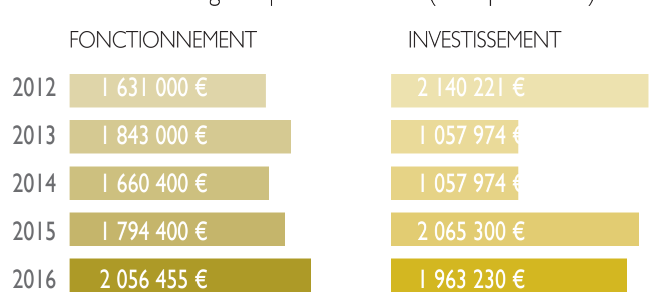
Stade Nautique Pierre-de-Coubertin
L'avant-projet définitif pour la rénovation du bassin de 25 m a été approuvé par le Conseil communautaire pour un montant de 8,5 M€.

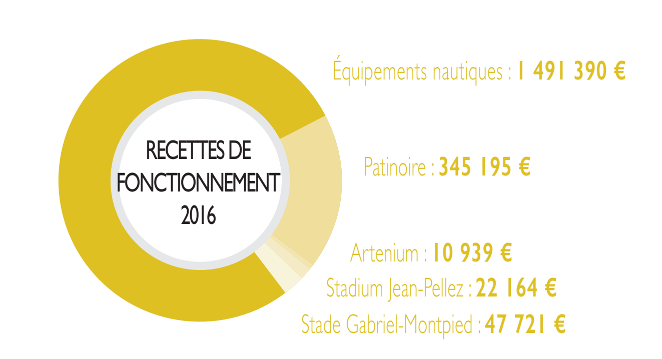
Grand Trail de Clermont 2016
1 037 personnes ont participé à la 2e édition du Grand Trail de Clermont, soit une augmentation de 33 % par rapport à l'édition précédente. Clermont Auvergne Métropole a été partenaire à hauteur de 25 000 €.

Partenariat avec Auvergne Clermont Danse sur Glace
L'association Auvergne Clermont Danse sur Glace compte parmi ses licenciés Gabriella Papadakis et Guillaume Cizeron, deux champions qui ont débuté leur carrière à la patinoire de Clermont Auvergne Métropole. Un partenariat d'image a été signé pour un montant qui s'élève à 40 000 €. Le couple de patineurs endosse le rôle d'ambassadeurs de Clermont Auvergne Métropole.

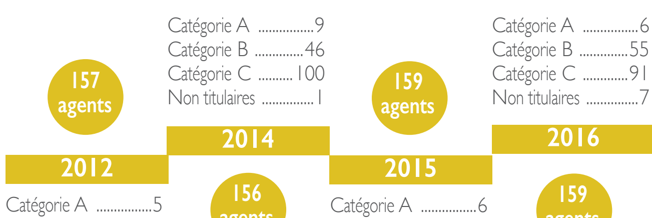
Augmentation du budget fonctionnement
Cette augmentation est liée aux résultats sportifs de certains clubs et à leur accession en division supérieure.

BUDGETS gérés par la direction (hors personnel)





RESSOURCES HUMAINES



Tarification des équipements sportifs communautaires
Une actualisation de la tarification à Arténium, du Stadium Jean-Pellez et du Stade Gabriel-Montpied apparaissait nécessaire pour prendre en compte l'évolution de leur coût d'utilisation.
Les tarifs de la patinoire et des cinq équipements nautiques ont aussi été modifiés en vue de la mise en place, en mars 2017, du système de la carte unique à points qui permettra aux usagers de disposer d'un seul support pour accéder à ces 6 équipements sportifs.

Stade des Gravanches
Le site d'entraînement sportif à usage associatif, situé dans la Zone d'Activité Concertée des Gravanches, a été déclaré d'intérêt communautaire. L'ASM omnisports et le Clermont Foot 63 association ont mutualisé leur énergie pour créer le bâtiment d'accueil du centre de formation.

Piscine Androsace
Des jeux d'eau extérieurs ont été réalisés pour un montant de 266 543 € TTC.

Subvention aux clubs sportifs

Type de club	Discipline / club	Subvention
Clubs communautaires évoluant dans un équipement communautaire	Athlétisme : Clermont Athlétisme Auvergne	194 000 €
	Danse sur glace : Auvergne Clermont Danse sur Glace	67 000 €
	Football : Clermont Foot 63 - section féminine	15 000€
	Hockey : Hockey Clermont Communauté Auvergne	96 000 €
	Patinage artistique : Auvergne patinage artistique	4 000 €
Clubs communautaires	Basket-ball : Alliance Beaumont-Cournon 63	12 000 €
	Hand-ball : Clermont Co Handball	50 000 €
	Canoë kayak : Cournon Canoë Kayak Club	20 000 €
Clubs uniques dans leur discipline	Base ball : Base ball softball les Arvernes	25 000 €
	Football américain : Les Servals	23 000 €
	Rugby : ASM Romagnat Rugby	15 000 €
	Sport universitaire : Clermont université club	35 000 €
Clubs de niveau national	Badminton : Volant des Dômes	5 000 €
	Cyclisme : Lempdes BMX Auvergne	15 000 €
	Vélo Club Cournon-d'Auvergne	12 000 €
	Handball : Handball club Cournon-d'Auvergne	3 000 €
	Tennis de table : Espérance ceyratoise tennis de table	3 000 €
	Volley ball : AL FJEP de Cébazat	4 000 €
	Volley ball club Chamalières	150 000 €
Sections handisport	- La Rapière de Chamalières	10 000 €
	- Arverne Handi Sport	2 000 €
Mise à disposition des ETAPS	- Centre de Loisirs de Cournon	5 333 €
	- ASM Chamalières Natation	67 769 €
	- Stade Clermontois Natation	95 193 €
Autres clubs (subvention pour une manifestation)	- Comité Organisation course de Côte Durtol/Orcines	1 000 €
	- Comité Organisation basket ball Puy-de-Dôme	4 000 €
	- ASM boxe	5 000 €
	- Comité régional cycliste	4 000 €
	- Gerzat Arverne BMX	6 000 €
	- Squash des Volcans	3 000 €
	- Ligue Auvergne Tennis	3 000 €
	- Association Grand Trail Clermont	25 000 €

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Équipements nautiques
Patinoire
Stadium Jean-Pellez
Stade Gabriel-Montpied
Artenium
Stade des Gravanches
Centre d'activités sportives et de loisirs verts (en cours)
Équipements communautaires de proximité (ECP)

Les équipements nautiques
En septembre 2016, 613 classes des écoles primaires sont concernées par l'apprentissage de la natation, à raison d'une séance par semaine, sur un cycle de 8 semaines.
Parmi les manifestations accueillies par les équipements nautiques, citons le 34e meeting du Chamalières Montferrand Natation, un stage de l'équipe de France Hockey Sub ou le Ciné piscine.

FRÉQUENTATION	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Scolaires	134 353	131 969	141 761	139 939
Athlètes & Associations	151 662	155 254	149 439	155 355
Autres publics	440 238	425 794	492 733	475 321

Stadium Jean-Pellez
Le Stadium Jean-Pellez a accueilli 56 manifestations dont le 9e championnat de France Élite, le 1er championnat de France Handisport et le 1er challenge national de poids.

FRÉQUENTATION	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Scolaires	33 865	33 774	35 731	32 760
Athlètes & Associations	36 612	42 251	39 502	53 581
Autres publics	24 980	26 028	30 475	2 811

Le stade Gabriel-Montpied
Le stade Gabriel-Montpied a accueilli 26 manifestations sur le stade d'honneur et 150 sur les terrains annexes.

FRÉQUENTATION	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Scolaires	3 500	22 400	23 500
Athlètes & Associations	37 210	76 200	79 600
Autres publics	70 850	68 180	95 442

La patinoire
La patinoire a accueilli 11 manifestations parmi lesquelles une tournée de l'équipe de France de patinage, deux galas et 4 tournois de hockey sur glace.

FRÉQUENTATION	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Scolaires	22 884	31 050	30 753	30 420
Athlètes & Associations	67 820	74 407	77 337	76 498
Autres publics	64 116	72 866	75 402	73 824

Artenium
Pas moins de 80 manifestations se sont déroulées à Artenium.

FRÉQUENTATION	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Scolaires	6 232	10 820	6 002	5 151
Athlètes & Associations	26 931	33 729	37 032	42 315
Autres publics	16 760	23 370	10 700	11 848

LA CULTURE

La culture tient une place centrale dans le projet métropolitain adopté le 27 mai 2016. Elle est considérée comme un facteur de bien-être, de cohésion sociale, d'éducation et de citoyenneté, mais aussi d'attractivité et d'innovation. Elle est à la fois le ciment et la marque de fabrique d'un territoire qui sait conjuguer ses racines et la diversité de ses cultures.

Co-construit avec les communes, le projet culturel communautaire confirme une volonté conjointe de faire de la culture un levier de l'attractivité et du rayonnement métropolitains.

Les orientations du projet culturel communautaire 2017-2026 sont définies à travers 3 dimensions complémentaires.

Les 2 premières privilégient une entrée par le développement et l'aménagement du territoire, sans poser en préalable les questions du périmètre, des compétences culturelles communautaires ou du chef de file entre collectivités territoriales. La Communauté urbaine affirme une approche transversale pour impulser et articuler des dynamiques culturelles à l'échelle de son territoire et au-delà :

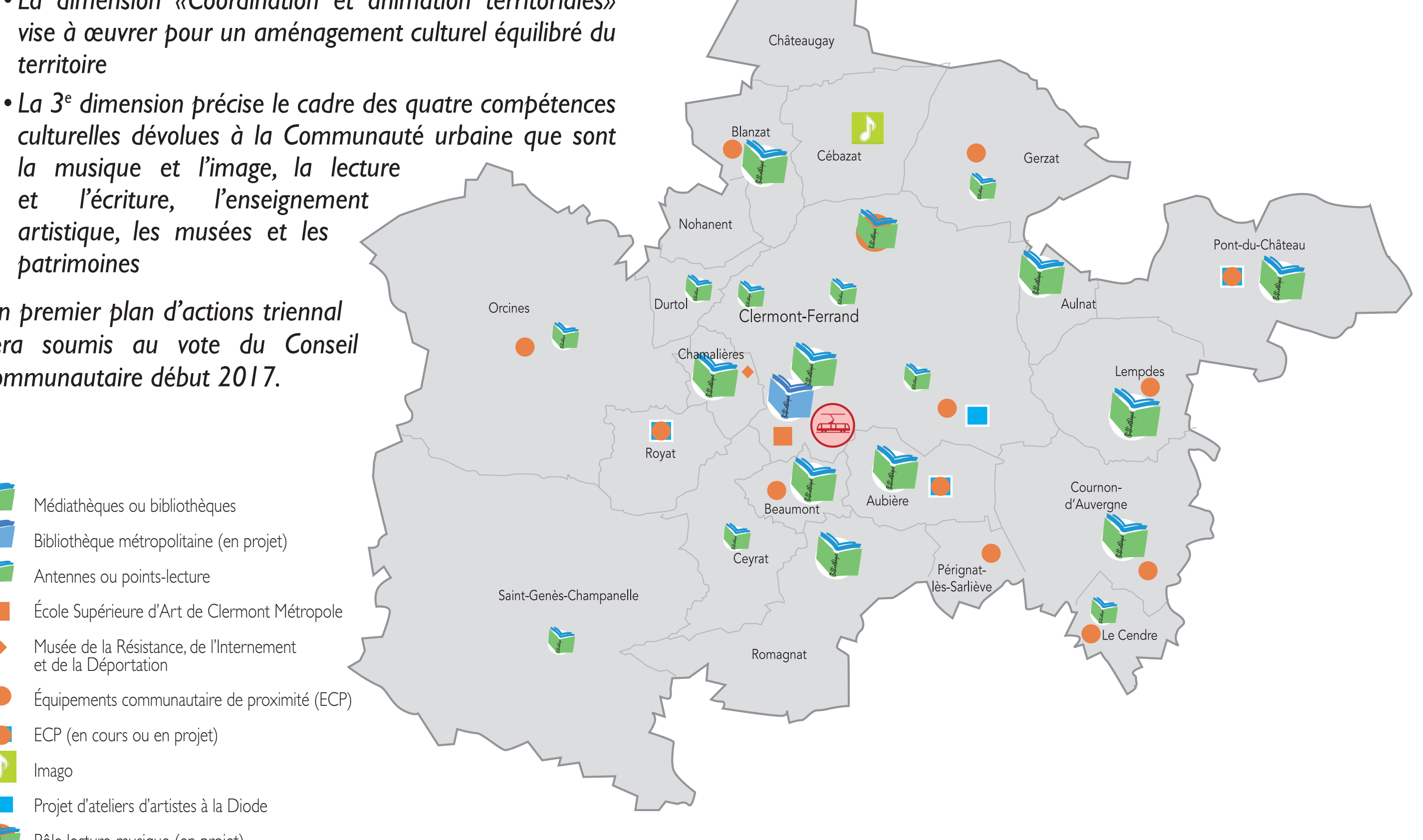
- *La dimension «Attractivité du territoire et coopération régionale» vise à conforter la métropole comme le pôle d'équilibre culturel de l'ouest régional avec des projets moteurs à forte visibilité*
- *La dimension «Coordination et animation territoriales» vise à œuvrer pour un aménagement culturel équilibré du territoire*
- *La 3e dimension précise le cadre des quatre compétences culturelles dévolues à la Communauté urbaine que sont la musique et l'image, la lecture et l'écriture, l'enseignement artistique, les musées et les patrimoines*

Un premier plan d'actions triennal sera soumis au vote du Conseil communautaire début 2017.

PRINCIPAUX OBJECTIFS

- CONSTRUIRE, AMÉNAGER, ENTRETENIR ET GÉRER LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE
- DÉVELOPPER LA LECTURE PUBLIQUE
- PROMOUVOIR LA MUSIQUE ET L'IMAGE
- VALORISER LES ACTEURS ET LES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS DU TERRITOIRE
- ENCOURAGER L'ACCUEIL ET L'EXPRESSION DES ARTISTES ET DES CRÉATEURS

ÉQUIPEMENTS CULTURELS



+ LECTURE PUBLIQUE EN 2016

Travaux de réhabilitation de la bibliothèque Amélie-Murat à Chamalières

Les travaux de réhabilitation intérieure de la bibliothèque nécessitent une fermeture d'une année. Ils permettront l'amélioration de l'accueil et des services, notamment par une redistribution des espaces et le développement des usages numériques.

Durant toute la durée du chantier, un point-relais accueille le public à proximité de la bibliothèque.

Le coût des travaux est de 1 150 000 € TTC, entièrement supporté par Clermont Auvergne Métropole.

Nouvelle carte de bibliothèque

De nouvelles cartes de bibliothèque ont été réalisées avec le collectif d'artistes «les éditions de l'intercalaire». Objet symbolique de la relation entre l'usager et le service public, véhicule d'un geste artistique, cette nouvelle carte reproduit un ensemble de cartes issues des portefeuilles personnels des membres du collectif, réunies ensuite à la manière d'un «mille-feuilles».

Subventions aux différents acteurs culturels

Festival Puy de Mômes	12 500 €
Société des Amis d'Henri-Pourrat	5 000 €
Festival Traces de vies	10 000 €

ÉVOLUTIONS DU NIVEAU DE SERVICE

2011
- Mise en place du portage à domicile en lien avec les communes de Saint-Genès-Champanelle, Clermont-Ferrand, Beaumont, Romagnat, Lempdes et Aulnat (2011-2015)
- Mise en place du WIFI gratuit dans l'ensemble des bibliothèques
- Numérisation des collections patrimoniales (2011-2015)

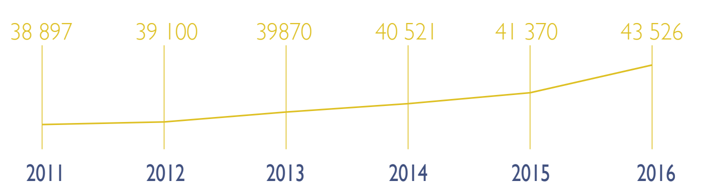
2012
- Automatisation des prêts/retours à la médiathèque de Jaude
- Développement de l'offre numérique avec la vidéo à la demande, l'apprentissage des langues et la musique en streaming
- Création de la bibliothèque numérique régionale Overnia
- Réhabilitation de la médiathèque de Jaude (depuis 2011)

2013
- Mise en place du retour universel
- Création d'un service de prêt de liseuses
- Création d'un agenda des bibliothèques
- Ouverture de la médiathèque Aimé-Césaire à Blanzat

2014
- Poursuite de la mise en place du portage à domicile en lien avec les communes de Saint-Genès-Champanelle, Clermont-Ferrand, Beaumont, Romagnat, Lempdes et Aulnat (2011-2015)

2015
- Harmonisation et élargissement des horaires d'ouverture au public
- Automatisation des prêts/retours dans les médiathèques de Croix-de-Neyrat et Hugo-Pratt
- Réhabilitation de l'accueil à la médiathèque Hugo-Pratt

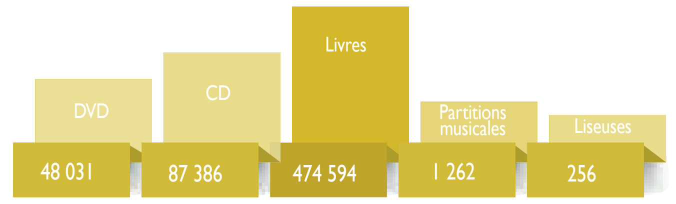
ABONNÉS AUX BIBLIOTHÈQUES



ÉVOLUTION DES PRÊTS



L'OFFRE DOCUMENTAIRE



L'OFFRE CULTURELLE



BNA

Utilisateurs de la Bibliothèque Numérique d'Agglomération

108 883

+ ACTION CULTURELLE EN 2016

Imago

Ouverture du pôle de création musique-image Imago basé à Cébazat : 2,6 M€ HT

Diagnostic sur l'enseignement artistique

Lancement d'un diagnostic prospectif sur l'enseignement artistique en septembre 2016 qui permettra aux élus de se positionner fin 2017 : 59 100 € TTC

Fresque

Réalisation d'une fresque de 1 300 m² par 23 graffeurs issus de trois collectifs sur la ligne de tramway, en partenariat avec le SMTC : 19 000 € sur un budget de 38 000 € TTC

Fabrique artistique

Choix du bâtiment de la Diode pour la réalisation d'une fabrique artistique dédiée à l'art contemporain.

Subventions aux différents acteurs culturels

16 structures ont bénéficié d'une convention pluriannuelle de partenariat pour un montant total de 613 500 € :

AGORA – Orchestre de Clermont Auvergne
Association Mouvement d'Art Contemporain
APIRE - Baie des Singes
Centre lyrique - Clermont Auvergne
In Extenso
ITSRA – Traces de vies
La Comédie – Scène nationale
Le Creux de l'Enfer
Les Amis du Petit Vélo
M A C – Musiques démesurées
Pop'art – La Coopérative de mai
Prémudanse – Les Trans'urbaines
Sauve qui peut le court métrage
Vidéoformes
Ville de Cébazat – Le Sémaphore
Ville de Cournon-d'Auvergne – Puy de Mômes

L'appel à projets «Développement culturel Métropole» se décline en 4 thématiques. Sur 38 projets déposés, 30 ont été retenus pour un montant attribué de 501 000 €.

	Dossiers déposés	Dossiers retenus	Montant attribué
Territoire d'accueil	15	12	234 000 €
Territoire de co-productions	7	6	135 400 €
Territoire de talents	12	8	103 000 €
Territoire d'innovation	4	4	28 000 €

Politique Image

La politique image communautaire regroupe deux thématiques que sont l'art contemporain et l'image animée. Elle se décline en quatre volets : aides à la création artistique, soutien aux acteurs, mise en réseau et maillage territorial.

L'École supérieure d'art de Clermont Métropole est financée à près de 80% par Clermont Communauté. La qualité de l'école a été mise en avant dans le cadre des évaluations par le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) pour le renouvellement du grade master pour le Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) et la reconnaissance du Diplôme national d'arts plastiques (DNAP) au grade de licence. La préparation à l'insertion professionnelle et le positionnement de la formation dans l'environnement scientifique, socio-économique et culturel, mais aussi la recherche et le travail mené avec la manufacture Michelin ont été soulignés.

Les ateliers. Financement à hauteur de 40 000 € d'une quinzaine d'ateliers d'artistes gérée par le collectif «Les Ateliers», rue Jean-Mermoz à Clermont-Ferrand. Les plasticiens sont pour la plupart issus de l'École supérieure d'art de Clermont Métropole.

Artistes en résidences et bourses. Soutien à l'association «Artistes en résidence» (32 000 €) pour consolider une expérience d'accueil d'artistes plasticiens nationaux et internationaux au sein de l'Hôtel d'entreprises économique du Brézet à Clermont-Ferrand. Dans ce cadre, Clermont Communauté a attribué cinq bourses aux plasticiens Sara Bichão (Portugal), Ananda Serné (Pays-Bas), Moné Visagie (Afrique du sud), Mark Yashaev (Israël) pour un montant total de 14 000 €.

La Tôlerie. Clermont Communauté a labellisé «La Tôlerie», espace d'art contemporain de la Ville de Clermont-Ferrand (10 000 €). La collectivité est associée au choix d'un commissaire invité pour organiser une exposition par an. Pour 2016, le partenariat concernait l'exposition «L'inconnue de la Seine - un songe» qui a eu lieu du 29 avril au 30 juillet 2016 et dont le commissariat était assuré par Marie Cantos.

Art au Parvis. Acquisition de dix œuvres choisies par un comité d'experts pour un montant de 10 000 €.
Le fonds Art au Parvis réunit 62 œuvres installées dans les bureaux et salles de réunion de l'Hôtel d'agglomération.

Politique Musicale

La politique musicale communautaire a été déclinée en quatre volets : soutien aux acteurs, mise en réseau, concertation pédagogique et maillage territorial.

Imago. Baptisé «Imago», le projet de pépinière musicale est entré dans sa phase opérationnelle en 2016. Plusieurs rendez-vous importants ont marqué l'année, au regard des objectifs affichés :

- La contribution au renforcement des parcours d'artistes, en collaboration avec les acteurs du territoire. Autre dispositif important du projet Imago, l'appel à projets musiques actuelles, contemporaines et expérimentales. 7 groupes et artistes sont soutenus pour un montant total de 25 000 €. Ces groupes font l'objet d'un accompagnement concerté avec Le Sémaphore, La Coopérative de Mai et Le Tremplin.
- Le soutien au développement économique de la filière musique/image grâce à son ouverture aux start-ups et entreprises du territoire qui produisent du contenu musique/image et expérimentent des systèmes de captation et de diffusion innovants : 360°, spatialisation du son, live stream…
- La structuration de l'écosystème musical et le développement des coopérations entre acteurs.

Le projet pédagogique «L'aventure symphonique, tableaux d'une agglomération». Une commande a été passée au compositeur Thierry Deleruyelle pour écrire une fresque musicale. La partition a été livrée début septembre 2016. Cette œuvre contemporaine permet aux écoles de musique de travailler et de s'approprier des parties pour les diffuser dans leur commune. Ce projet se conclura par un grand concert avec tous les enfants ayant participé à sa création en juin 2018.

Assistance à maîtrise d'ouvrage de diagnostic prospectif autour de l'enseignement artistique. L'agence ABCD a été missionnée pour réaliser un diagnostic prospectif en faveur de l'enseignement artistique public et para-public avec une restitution finale prévue en octobre 2017.

Maillage territorial avec le financement de lieux de diffusion et de répétition musiques actuelles :

- Gerzat : studios de répétition musiques actuelles en 2014.
- Orcines : espaces de pratiques en amateur, studio de répétition musicale en 2016.
- Pont-du-château : salle de spectacles, espace de pratiques en amateur et studio de répétition musicale en 2016.

LE TOURISME

Le tourisme est une activité majeure du dynamisme et du rayonnement du territoire. C'est un secteur économique générant près de 3 000 emplois avec un fort potentiel de croissance.

Le schéma de développement touristique pour accompagner les filières d'activités permet de distinguer 5 types d'actions:

- *améliorer la mobilité physique : augmenter la performance des moyens de transports entre les pôles d'accès (gare, aéroport, sites touristiques…) au sein de Clermont-Ferrand et avec ses pôles touristiques forts en périphérie (autobus, autocars, tramways, trains, vélo...)*
- *déployer le Wifi territorial : offrir et garantir une bonne couverture Wifi dans et hors les murs, pour les locaux, les visiteurs et les touristes*
- *accompagner la formation et le développement linguistique : confirmer l'orientation internationale de la destination en garantissant des services en langue étrangère et notamment en anglais dans les lieux d'accueil des touristes (commerces, hébergements, équipements culturels et sportifs, transports...)*
- *mettre en place des actions de communication touristique : transformer l'intérêt des clientèles potentielles de la destination, en adhésion*
- *transformer les jeunes étudiants en futurs ambassadeurs de la destination*

PRINCIPAUX **OBJECTIFS**

- AFFIRMER UNE ORIGINALITÉ ET UN POSITIONNEMENT
- VALORISER UNE DESTINATION DE TOURISME URBAIN ET CULTUREL
- VALORISER UNE DESTINATION DE TOURISME D'AFFAIRES
- VALORISER UNE DESTINATION DE BIEN-ÊTRE ET DE SANTÉ
- VALORISER UNE DESTINATION SPORT ET NATURE

BUDGET (hors personnel)

411 800 € ont été consacrés en 2016 à la prise de compétence «Tourisme».

+ FAITS MARQUANTS EN 2016

Prise de compétence

Prise de la compétence tourisme «promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme» et adoption du Schéma de Développement Touristique par délibération du 17 juin 2016.

Taxe de séjour communautaire

Instauration de la taxe de séjour communautaire au 1er janvier 2017 par délibération du 19 septembre 2016.

Constitution de l'Office de Tourisme Communautaire

Constitution et immatriculation de l'Office de Tourisme Communautaire Clermont Auvergne Tourisme sous le statut de Société Publique Locale (SPL) dont l'actionnariat est le suivant : Clermont Communauté, les Villes de Clermont-Ferrand, Royat et Chamalières et le Département du Puy-de-Dôme.



UNE MÉTROPOLE DURABLE

Véritable réservoir de biodiversité, la zone humide à Saint-Genès-Champanelle.

durabilité & responsabilité

+ FAITS MARQUANTS EN 2016

Une année 2016 sous le signe de la biodiversité. Depuis plusieurs années, Clermont Auvergne Métropole souhaite répondre à travers ses politiques publiques aux urgences environnementales de notre époque à savoir, le dérèglement climatique et la crise de la biodiversité.

Toutes les études scientifiques convergent pour nous alerter sur l'importante érosion de la biodiversité au niveau planétaire.

Nous serions ainsi entrés dans une sixième phase d'extinction massive des espèces marquée par son extrême rapidité (jusqu'à 300 fois plus rapide que la normale) qui menace à terme la survie de l'humanité.

À travers l'accueil des assises nationales de la biodiversité mais aussi pour la première fois, du Congrès national de l'apiculture, l'agglomération a souhaité mettre en avant la préservation de la biodiversité tout au long de l'année 2016.

Parallèlement, les travaux réalisés dans le cadre du contrat territorial rivières, la réduction de l'usage des pesticides à travers la signature par les communes membres et l'Agglomération de la Charte d'entretien des espaces publics mais aussi la création d'un Observatoire Communautaire de la Biodiversité regroupant les principaux acteurs naturalistes du territoire témoignent de la volonté de Clermont Auvergne Métropole de traduire les bonnes intentions en actions concrètes.

PRINCIPAUX **OBJECTIFS**

- ÊTRE UN ACTEUR MAJEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
- ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE
- ÊTRE ENGAGÉE SUR LA VOIE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
- ASSURER DES SERVICES PUBLICS URBAINS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

BUDGETS gérés par la direction (hors personnel)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
2012	357 740 €	899 000 €
2013	473 580 €	1 082 000 €
2014	396 940 €	292 000 €
2015	455 800 €	720 000 €
2016	409 963 €	248 572 €

RESSOURCES **HUMAINES**







	2012	2014	2015	2016
Total	3,5 agents	4 agents	4 agents	4 agents
Catégorie A	1	1,5	2,5	2,5
Catégorie B	2	2	1	1
Catégorie C	0,5	0,5	0,5	0,5
Non titulaires	0	0	0	0

+ FAITS MARQUANTS EN 2016

Inventaires naturalistes

L'Observatoire communautaire de la biodiversité rassemble désormais 6 structures naturalistes : Le Muséum Lecoq, le service Univege de l'UBP (ex-herbiers universitaires), la LPO, le CEN, la SHNAO et Catiche. En 2016, des campagnes d'inventaire ont été menées sur un projet de bassin d'orage sur l'Auzon, entre Orcet et Le Cendre, ainsi que dans le bocage romagnatois et les bassins d'orage de Crouël et de Pourliat (Beaumont). Une étude a également été menée sur les habitats et la flore des forêts de pins de la région clermontoise.

6e Assises nationales de la biodiversité

Au-delà d'un soutien financier classique, Clermont Communauté a été l'une des chevilles ouvrières dans l'organisation des Assises nationales de la biodiversité. L'Agglomération a également animé un stand à Polydôme pour présenter ses actions en faveur de la biodiversité. Parallèlement, les bibliothèques de Clermont Communauté ont pris les couleurs de la biodiversité tout au long du mois de septembre en proposant au public des présentations de documents variés sur cette thématique, des minis expositions et un flip book sur la bibliothèque numérique d'agglomération.

Soutien à l'édition d'un ouvrage sur les orchidées

Dans le cadre de son Plan Biodiversité, Clermont Communauté a fait le choix de soutenir l'édition d'ouvrages de diffusion scientifique ou de vulgarisation de la biodiversité. Pour l'année 2016, une contribution financière a été allouée à la publication d'un ouvrage collectif (Muséum Lecoq, CEN, SFOA et Presses universitaires) sur les orchidées des Côtes de Clermont-Ferrand.

Soutien au Congrès national de l'apiculture

Pour la première fois, Clermont a accueilli la manifestation phare des apiculteurs français dans un contexte marqué par de fortes interrogations sur les raisons de la surmortalité qui touche les abeilles. Outre un soutien financier, Clermont Communauté disposait d'un stand dans l'espace exposants.

Signature de la Charte d'entretien des espaces publics et labellisation de 7 nouvelles communes

La charte d'entretien des espaces publics est un outil d'accompagnement et de valorisation des communes qui s'engagent à améliorer et réduire leur usage de produits phytosanitaires (en particulier les désherbants chimiques). 7 nouvelles communes ont été labellisées, ce qui porte à 9 le nombre de communes labellisées dans l'agglomération.

La Communauté d'agglomération a encouragé ses communes membres à signer la Charte d'Entretien des Espaces Publics, financée à 80% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région Auvergne, dans le cadre des Contrats Territoriaux Rivières. Au-delà d'une coordination globale en lien avec la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles), Clermont Communauté apporte les 20 % de subventions complémentaires aux communes signataires. Aujourd'hui, l'ensemble des communes de l'agglomération est engagé dans la Charte (en niveau 2 ou 3).

Club Air Energie Climat spécial mobilité

Le Club Climat a participé à la concertation «Libre comme l'R» à travers l'organisation, courant mai, d'un Club Air-Energie-Climat spécial mobilité, animé conjointement par le SMTC et l'Agence d'urbanisme. Il a permis de faire émerger des pistes d'actions pour faire de Clermont Auvergne Métropole le territoire de toutes les mobilités pour tous ; devenir l'incubateur des mobilités intelligentes, mais aussi la vitrine des mobilités durables.

Défi Familles à Énergie Positive

Le défi «Familles à Énergie Positive» est un dispositif national coordonné par l'association Prioriterre. Le principe est simple. Des équipes composées de plusieurs foyers font le pari d'atteindre au moins 8 % d'économies d'énergie sur leurs consommations à la maison (chauffage, eau chaude, équipement domestique). Le but est de démontrer que la lutte contre le changement climatique est l'affaire de tous.

Relance du PDE

Le Plan de déplacement d'établissement (PDE) de Clermont Communauté vise à réduire la part de la voiture dans les déplacements des agents, encourager les modes de transports alternatifs et limiter les trajets. Cette démarche répond à des enjeux à la fois économiques, environnementaux mais également organisationnels de la collectivité qui doit faire preuve d'exemplarité. Un premier PDE avait été élaboré en 2011, donnant lieu à un conventionnement avec le SMTC, la T2C, Moovicité et Covoiturage Auvergne. Ces conventions étant arrivées à échéance, un nouveau programme d'actions a été construit avec les agents en 2016.

Achèvement du réseau d'itinéraire de randonnées

Clermont Communauté dispose de la compétence «élaboration et mise en œuvre de schémas d'itinéraires de promenades et de découvertes». Un premier schéma de randonnées a été réalisé en 2007 sur le site des Côtes (42 kilomètres de sentiers aménagés et balisés). En 2014, il a été complété par un second schéma sur les 13 communes du sud de l'agglomération portant sur un linéaire de 175 kilomètres dont le balisage a été achevé début 2015.
Un troisième et dernier schéma, sur le secteur Nord de l'agglomération, est venu compléter les deux premiers et a parachevé le dispositif sur l'ensemble des 21 communes de Clermont Communauté. La réalisation des cheminements s'est achevée au printemps 2016. Au final, 300 kilomètres sont proposés aux promeneurs. Ces derniers peuvent préparer leur sortie en s'appuyant sur les 21 fiches de circuits téléchargeables sur Internet ainsi que sur la cartographie dynamique de l'agglomération mise en ligne sur le site de Clermont Communauté.

Organisation de Balad'agglo

Le 26 juin 2016 s'est tenue la 1ère édition de Balad'Agglo dédiée à la mise en valeur du réseau communautaire de randonnées qui a atteint son plein développement en ce début d'année.
Organisée en partenariat avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP), la manifestation sera reconduite en juin 2017.



8 avril 2016, le Conseil communautaire a voté le budget à une large majorité.

+ exemplarité & gouvernance

DES SERVICES PERFORMANTS

FAITS MARQUANTS EN 2016

Ressources humaines

EFFECTIFS PAR CATÉGORIE
(au 30/12/2016)

	A	B	C	NON TITULAIRE
2012	64	123	322	29
2013	70	135	322	33
2014	70	140	304	33
2015	83	149	327	34
2016	98	175	361	28

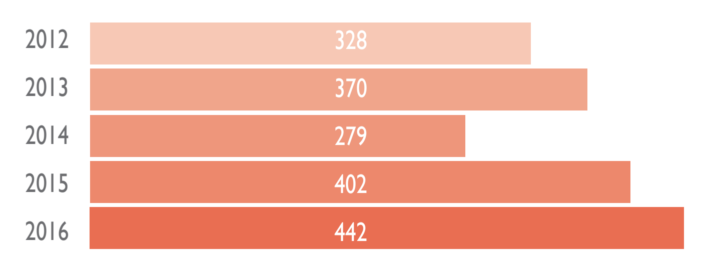
L'évolution des effectifs est étroitement liée aux différents transferts de compétences et à la mutualisation de services :

- 1er janv. 2002 : transfert de la compétence collecte, traitement et tri des déchets
- 1er janv. 2002 : transfert des équipements nautiques
- 1er janv. 2005 : transfert de la compétence lecture publique et de l'ESA
- 1er juil. 2015 : autorisation du droit des sols, référents du PLIE
- 11 fév. 2016 : station «Les 3 Rivières», tourisme, commande publique, informatique

	Nbre réunions	Nbre d'élu(e)s convoqué(e)s
Conseils Communautaires	8	89
Commissions thématiques	63	219 CC (1) + 202 CM (2)
Finances	9	20 CC (1) + 23 CM (2)
Développement économique	6	22 CC (1) + 17 CM (2)
Urbanisme - Tourisme	7	24 CC (1) + 26 CM (2)
Aménagement - Transport	6	22 CC (1) + 19 CM (2)
Habitat	7	25 CC (1) + 21 CM (2)
Conseil Exploitation Assainissement	6	17 CC (1) + 9 CM (2) + 4 MA (3)
Déchets ménagers	3	21 CC (1) +15 CM (2)
Sports	5	21 CC (1) + 18 CM (2)
Environnement	7	21 CC (1) + 24 CM (2)
Culture - Communication	7	22 CC (1) + 23 CM (2)
Bureaux communautaires	27	

(1) Conseillers Communautaires
(2) Conseillers Municipaux
(3) Membres Associatifs

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES



Assemblées

- Augmentation de la cadence des réunions inhérentes au passage en Communauté urbaine
- Intégration des nouveaux agents des services communs (Affaires juridiques, Commande publique, DUN)
- Préparation à la nouvelle organisation de la CU : circuit de courrier, information des agents d'accueil, formation des nouveaux agents aux logiciels métiers (WebDélib, EasyReco)…
- Mise en place d'un outil temporaire d'enregistrement du courrier pour le 1er janvier 2017 en vue du développement d'une solution de gestion du courrier de la collectivité fin 2017 / début 2018.
- Réorganisation des tournées de courrier interne afin d'intégrer les nouveaux sites de la Communauté urbaine
- Dissolution du service Fourrière de la police nationale, coordination avec les 16 polices municipales

Principales évolutions en 2016 :

- Intégration du service des Assemblées au sein de la Direction des actions juridiqueS et des achats (arrivée des services communs commande publique et affaires juridiques en septembre)
- Plateforme de partage de fichiers permettant de rendre accessibles les dossiers des Instances aux élus
- Destruction des véhicules mis en fourrière dans la semaine où ils ne sont pas récupérés pour une meilleure réactivité, une réduction du temps (et donc du coût) de gardiennage

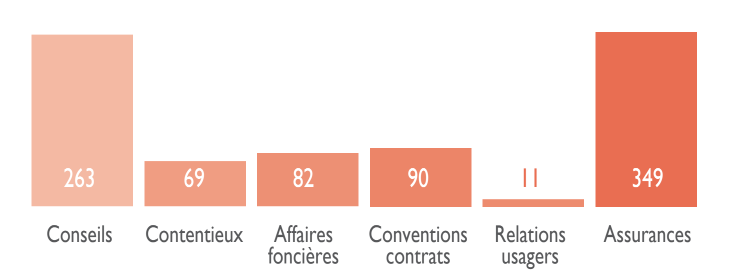
Affaires juridiques

Le service des affaires juridiques a fait l'objet d'une mutualisation au 1er septembre 2016 avec les communes de l'agglomération. Les services juridiques de la Ville de Clermont-Ferrand et de la Communauté d'agglomération ont été regroupés donnant ainsi naissance à un service unique composé de 15 agents.

Le service juridique s'attache à sécuriser les actes, les actions, les procédures de la Communauté d'agglomération et des communes adhérentes ; il apporte son conseil à l'ensemble des directions et services et défend les intérêts de Clermont Communauté et de la Ville de Clermont-Ferrand devant les tribunaux (administratifs et judiciaires).

Pour l'année 2016, plus de 800 saisines du service ont été effectuées.

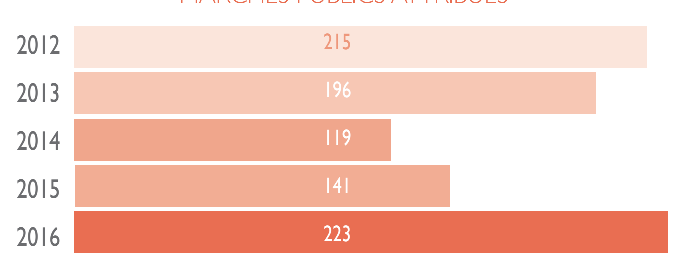
NOMBRE DE SAISINES EN 2016



Commande publique

Le service de la commande publique a fait l'objet d'une mutualisation au 1er septembre 2016 avec les communes de l'agglomération. Les services de la commande publique de la Ville de Clermont-Ferrand et de Clermont Communauté ont été regroupés donnant ainsi naissance à un service unique composé de 26 agents.

MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS



Le service de la commande publique.

- coordonne, prépare, assure l'attribution de procédures de marchés publics en lien avec l'ensemble des services qui doivent acheter un bien, une prestation ou une construction.
- assure les tâches administratives permettant l'entrée en vigueur des contrats, suit les opérations de reconduction et les évolutions des contrats (avenants).
- travaille en transversalité avec l'ensemble des services qui ont des lignes budgétaires (achats supérieurs à 25 000 €/an) ; il analyse les achats à l'échelle de la collectivité, conseille les services sur leurs modes d'achats et établit une stratégie d'achat.

Il a participé activement à la transformation en Communauté urbaine, en particulier par le transfert des marchés publics liés aux compétences.

Systèmes d'information

La Direction des systèmes d'information (DSI) assure le maintien du système d'information, l'accompagnement des directions métiers dans leurs démarches de transformations numériques et la modernisation de la collectivité de manière globale. La DSI a été mutualisée avec les communes de l'agglomération et plus particulièrement avec la Direction des systèmes d'information et des Télécommunications (DSIT) de la Ville de Clermont-Ferrand. Dans ce contexte, la DSI et la DSIT ont créé la Direction des usages numériques (DUN).

Principales évolutions en 2016 :

- Création de la Direction des Usages Numériques (DUN), née de la fusion des directions informatiques de la Ville de Clermont-Ferrand et de l'Agglomération. Elle compte 47 agents.
- Démarche de transformation des datacenters pour accompagner la transformation en Métropole et la mise en place d'un «cloud» communautaire pour l'ensemble des communes membres.
- Interconnexion des réseaux de la Ville de Clermont-Ferrand et de Clermont Communauté

Indicateurs :

- Nombre de postes de travail informatiques en 2016 : 3 100 PC
- Utilisateurs : 3 700
- Applications : plus de 200
- Nombre de datacenters : 5 datacenters dont 1 site miroir et 2 pour de la réplication de données

Politiques contractuelles

La Cellule Politiques contractuelles a poursuivi sa mission transversale d'appui aux projets de la Communauté d'agglomération par la recherche et la contractualisation de financements auprès des différents partenaires à l'échelon européen, national, régional, départemental et local.

Programmes européens 2014/2020 :
La Région est devenue Autorité de gestion et devient ainsi le principal interlocuteur en terme de demandes de financement. Les politiques sont financées par plusieurs fonds, identifiés sous l'appellation Fonds structurels et d'investissement (FSI) :

- Le Fonds européen de développement régional (FEDER). Le Bivouac a fait l'objet d'un conventionnement à hauteur de 44 000 €
- Le Fonds social européen (FSE)
- Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

Projet de développement urbain intégré (PDUI) :
L'objectif poursuivi est la réduction des émissions de CO^2 par le développement de la mobilité durable et l'amélioration de l'environnement urbain. Clermont Communauté a organisé 2 comités de sélection en 2016. Un avis favorable pour présentation au Comité de programmation régional a été donné en faveur de 11 projets. Montant prévisionnel de subvention : 4,175 M€.

Partenariat avec le Parc Naturel régional des Volcans d'Auvergne
L'objectif est de réaffirmer les grands enjeux propres au territoire que sont le développement durable et l'attractivité.
Pour l'année 2016, les axes de travail ont porté sur :

- La gestion de la fréquentation *in-situ* et conciliation d'usages
- Les échanges pédagogiques ville-campagne, qui consistent à mettre en relation les enfants de 18 classes d'écoles primaires et collèges situés en milieu urbain et au coeur de la Chaîne des Puys
- Un partenariat culturel par le biais du soutien à la programmation 2016 «Les explosives du Parc»

Contrat territorial de développement durable (CTDD)
Le CTDD 2015-2017 affiche une enveloppe de 6,27 M€ autour de 4 axes stratégiques

- Habitat : réhabilitation thermique
- Économie : parcs d'activités économiques
- Équipements communautaires : grands équipements communautaires et équipements communautaires de proximité
- Équipements à rayonnement métropolitain

En 2016, plusieurs dossiers de demandes ont été déposés représentant 820 K€ de subventions, les versements effectifs s'élevant à 318 K€.

Écocité - ville de demain
Dans la continuité de la tranche 1 de l'Écocité – Ville de Demain, un appel à projets a permis d'identifier des projets innovants qui ont fait l'objet d'une convention réunissant la Caisse des Dépôts et Consignations, le PETR du Grand Clermont, la Ville de Clermont-Ferrand, Clermont Communauté, Michelin et le Valtom.
Plusieurs opérations ont été sélectionnées, avec pour Clermont Communauté, le projet de Déchetterie nouvelle génération représentant un investissement de 1,371 M € HT sur lequel un montant de subvention de 275 000 € a été retenu.

Urbact III
URBACT III est un programme de coopération territoriale européen qui permet aux villes européennes d'échanger sur leurs expériences et bonnes pratiques en matière d'innovation technologique, sociale et, d'aider localement les partenaires à élaborer et mettre en oeuvre des stratégies pour un développement urbain durable.
Clermont Communauté a répondu à l'appel à projets «Réseau de mise en oeuvre» et a vu sa candidature retenue pour intégrer le réseau dédié à la problématique de la regénération des friches urbaines par l'implication multigénérationnelle.

Compte administratif 2016

Composée de 16 agents, la Direction stratégie financière a été fortement impactée par les transferts de compétences liés à la transformation de la collectivité en Communauté urbaine :

Conduite des travaux relatifs aux transferts financiers en lien avec les 21 communes du territoire :

- Préparation des différentes commissions locales d'évaluation des charges transférées (CLECT)
- Recensement et analyse des données financières des communes
- Mesure des impacts budgétaires et comptables des transferts
- Recherche de nouveaux équilibres financiers
- Transferts de dette
- Transferts de taxes
- Transferts de régies

Travaux de structuration de l'ensemble de la chaîne financière

- Refonte de la structure budgétaire et des circuits financiers dématérialisés en lien avec la mise en place du nouvel organigramme
- Formation des nouveaux utilisateurs CIRIL
- Réorganisation de la direction

La transformation en Communauté urbaine implique d'appréhender les projets à l'échelle du territoire, grâce notamment à de nouveaux outils. En 2016, la Direction stratégie financière a travaillé à :

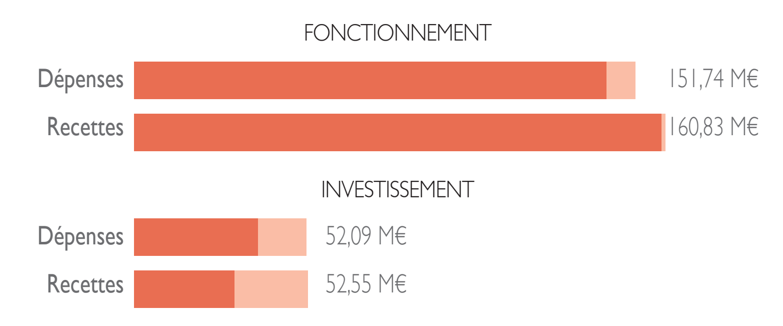
- L'ébauche d'une première version de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI). Instrument de pilotage qui permet d'appréhender, de manière exhaustive et sur 10 ans, l'ensemble des projets de la Collectivité et leur découpage dans le temps, il est couplé à une prospective financière ce qui permet de s'assurer de l'adéquation entre les investissements projetés et les équilibres financiers
- La réalisation d'un diagnostic financier et fiscal du territoire
- L'adoption d'un pacte financier et fiscal

Enfin, au-delà de la transformation en Communauté urbaine, la direction a poursuivi ses travaux visant à améliorer le fonctionnement courant et la qualité de gestion :

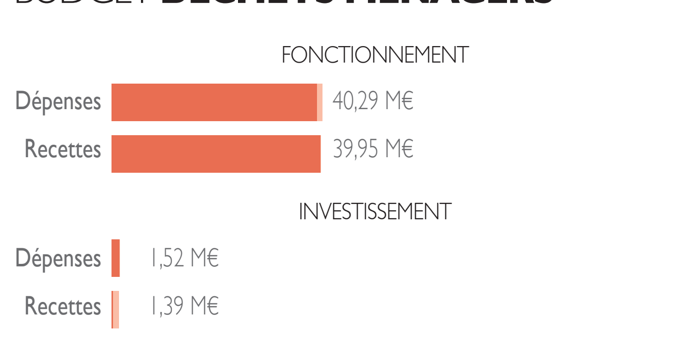
- Après la chaîne comptable en 2015 (pièces justificatives et signature électronique), l'année 2016 a été marquée par la dématérialisation du budget et de l'exécution financière des marchés publics
- Prise en compte des observations formulées par la Chambre régionale des comptes lors de son dernier contrôle.



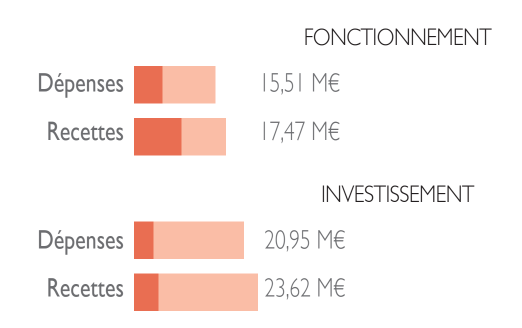
BUDGET PRINCIPAL



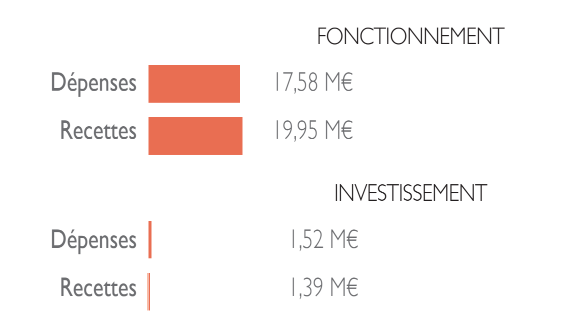
BUDGET DÉCHETS MÉNAGERS



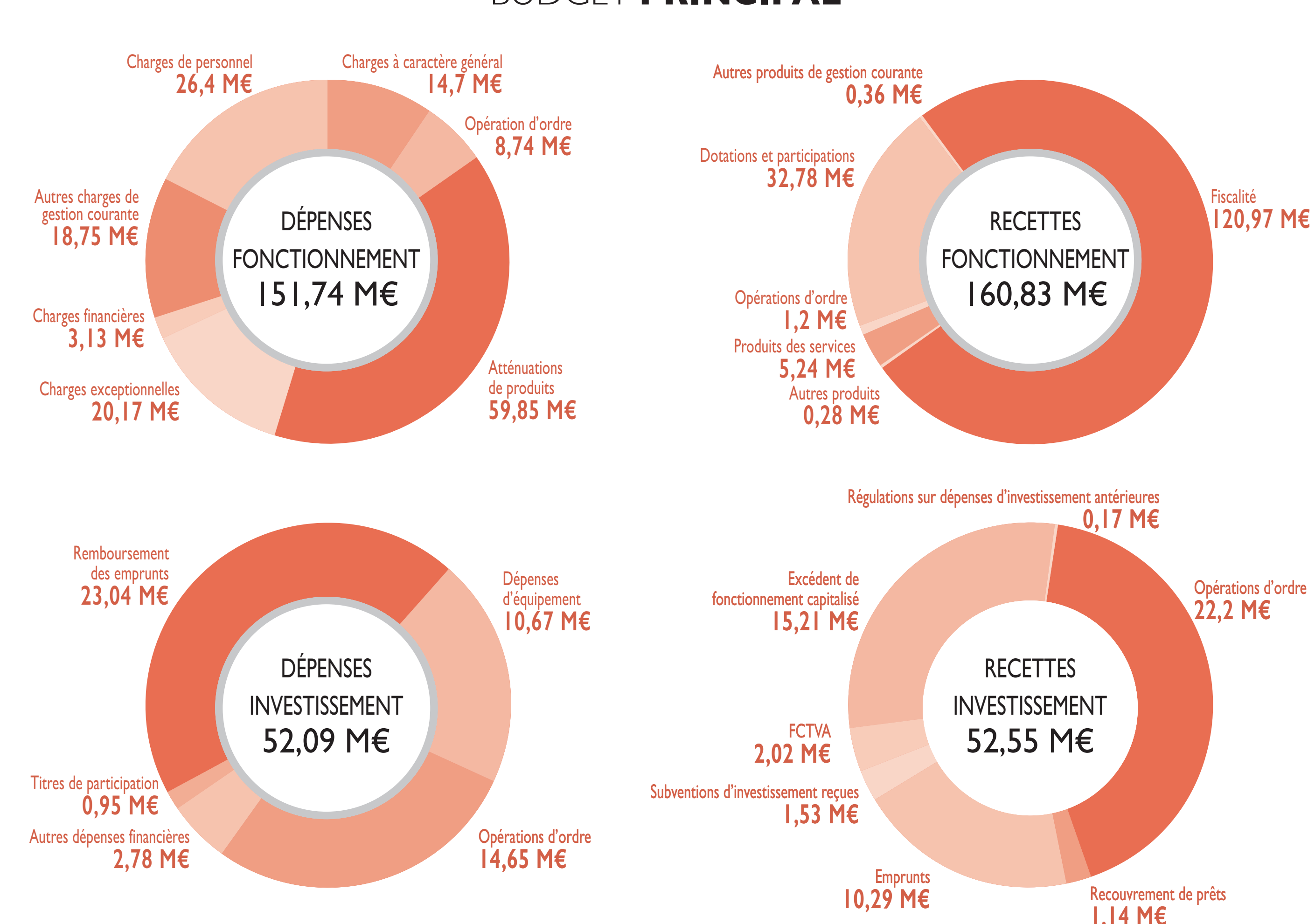
BUDGET RÉGIE ASSAINISSEMENT



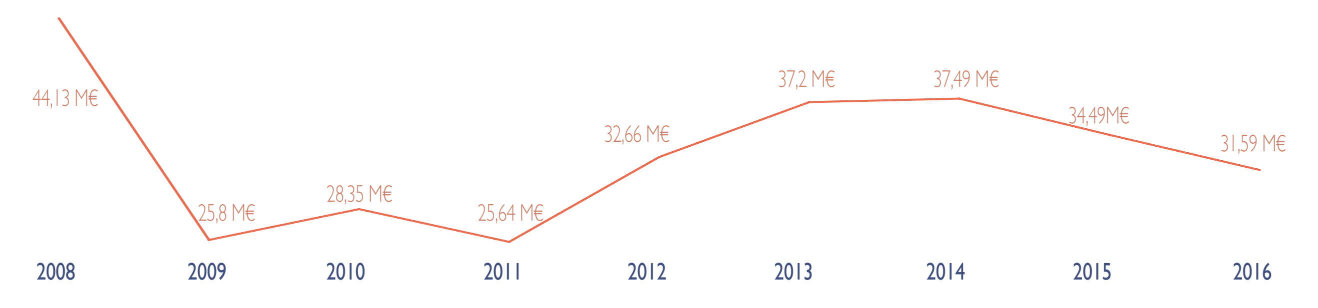
BUDGET TRANSPORT



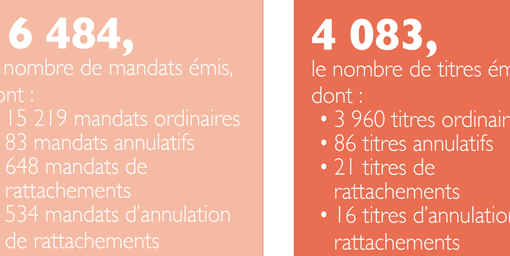
BUDGET PRINCIPAL

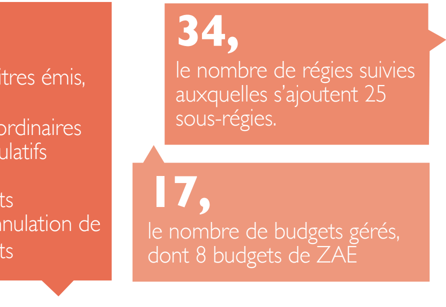


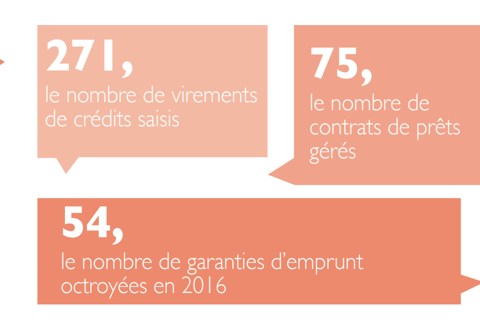
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT TOUS BUDGETS CONFONDUS



QUELQUES CHIFFRES







NOTES



CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE
64/66 avenue de l'Union Soviétique, BP 231
63007 Clermont-Ferrand cedex 1

04 73 98 34 00 / Internet : clermontmetropole.eu